

Le Secteur informel  
en milieu urbain en République  
Démocratique du Congo :  
Performances, insertion, perspectives.  
Principaux résultats de la phase 2  
de l'enquête 1-2-3 2004-2005

*Thimotée MAKABU MA NKENDA*

*Martin MBA*

*Sébastien MERCERON*

*Constance TORELLI*

**LE SECTEUR INFORMEL EN MILIEU URBAIN EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO<sup>1</sup> : PERFORMANCES, INSERTION,  
PERSPECTIVES PRINCIPAUX RESULTATS  
DE LA PHASE 2 DE L'ENQUETE 1-2-3 2004-2005**

Thimotée Makabu Ma Nkenda  
Institut National de la Statistique  
en RDC

[makabutim@yahoo.fr](mailto:makabutim@yahoo.fr)

Sébastien Merceron  
IRD-DIAL, INSEE  
[merceron@dial.prd.fr](mailto:merceron@dial.prd.fr)

Martin Mba  
Institut National de la Statistique  
du Cameroun

[m\\_mba@yahoo.fr](mailto:m_mba@yahoo.fr)

Constance Torelli  
IRD-DIAL, INSEE  
[torelli@dial.prd.fr](mailto:torelli@dial.prd.fr)

**Document de travail DIAL**  
Décembre 2007

## RESUME

La République Démocratique du Congo a connu une histoire très mouvementée au cours des trois dernières décennies. Les données statistiques socio-économiques de base ont été quasi inexistantes durant la période. L'enquête sur les Unités de Production Informelles, deuxième phase du dispositif d'enquête 1-2-3 mené en 2004-2005 par l'Institut National de la Statistique fournit pour la première fois une image détaillée des principales caractéristiques du secteur informel dans le pays. Cette étude spécifique auprès des chefs d'UPI (identifiés au cours de la phase Emploi de l'enquête 1-2-3), qui présente les principaux résultats de l'enquête, permet de mettre en évidence leurs conditions d'activité, leurs performances économiques, leur mode d'insertion dans le tissu productif et leurs perspectives. En identifiant leurs principales caractéristiques (précarité des conditions d'activité, micro-unités, prédominance des activités commerciales, main d'œuvre non qualifiée et non protégée, capital et investissement très faibles, difficultés d'accès au crédit, absence de lien entre services publics et unités de production, etc.), l'analyse ouvre des pistes pour la définition de politiques visant à améliorer le fonctionnement et l'insertion du secteur informel dans le tissu productif global en RDC.

**Mots clés :** Travail, Secteur Informel, Performances, Microfinance, Afrique de l'Ouest

## ABSTRACT

Democratic Republic of Congo has known dramatic events for the last three decades. Statistical social economic data did not exist really or not available in the period. The Informal Sector survey, the second phase of the *1-2-3 survey*, carried out in 2004-2005 and conducted by the National Statistic Institute provides for the first time a detailed picture of the main characteristics of the Informal Production Units in the country. This study collected by head's enterprises (identified during the first phase of 1-2-3 survey), which presents the principal results of the survey, helps highlight the characteristics of their conditions of activities, their economic performance and how informal units are integrated into the productive system, and their prospects. By identifying their main shortcomings (precariousness of practising conditions, small enterprises, dominance of commercial activities, unskilled and non-protected labour force, few capital investment, problem of credit access, without relationship with public and registration services, etc.), the study opens up new possibilities for defining policies designed to improve the role and the insertion of informal sector into the productive system in DRC.

**Key Words :** Labour, Informal Sector, Performances, Microfinance, West Africa

**JEL Code :** J20, J21, J22, J23, J24, J30, J31, J71, J81, J82, O16, O17

---

<sup>1</sup> Cette publication a été élaborée grâce à la collaboration de l'Institut National de la Statistique de la République Démocratique du Congo, d'AFRISTAT (Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne), de DIAL (Développement Institutions et analyses de Long Terme) et l'appui logistique et financier de Paris21/ADP (Partnership in Statistics for development in the 21 st century, Accelerated Program Data)

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>1 L'ENQUETE SUR LE SECTEUR INFORMEL .....</b>  | <b>9</b>  |
| <b>2 LES CONDITIONS D'ACTIVITE DU SECTEUR INFORMEL .....</b>                                      | <b>9</b>  |
| 2.1 Un secteur informel prépondérant, dynamisé par les activités commerciales.....                | 10        |
| 2.2 Des conditions d'exercice précaires .....   | 11        |
| <b>3 MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOIS DANS LE SECTEUR INFORMEL.....</b>                                   | <b>12</b> |
| 3.1 L'écrasante prédominance des micro-unités et de l'auto emploi.....                            | 12        |
| 3.2 Une main-d'œuvre non protégée.....  | 13        |
| 3.3 Caractéristiques sociodémographiques des actifs du secteur informel.....                      | 14        |
| 3.4 Temps de travail et rémunérations.....  | 14        |
| <b>4 CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT .....</b>   | <b>17</b> |
| 4.1 Origine du capital du secteur informel .....  | 18        |
| 4.2 Financement du capital informel.....  | 18        |
| 4.3 Financement de l'activité : Investissement et emprunt dans le secteur informel.....           | 19        |
| 4.4 Les emprunts .....  | 19        |
| <b>5 PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE .....</b>   | <b>20</b> |
| 5.1 Le poids du secteur informel.....   | 20        |
| 5.2 La structure de la production et des coûts.....   | 21        |
| 5.3 Les performances économiques du secteur informel .....  | 22        |
| 5.4 L'insertion du secteur informel dans le système productif .....                               | 23        |
| <b>6 LE SECTEUR INFORMEL ET L'ETAT .....</b>  | <b>23</b> |
| 6.1 Le secteur informel et les registres administratifs .....                                     | 23        |
| 6.2 Les raisons de non-enregistrement des unités de production informelles.....                   | 24        |
| 6.3 Si le secteur informel ne va pas à l'Etat, l'Etat ne va pas non plus au secteur informel .... | 25        |
| 6.4 Formaliser l'informel ? .....   | 27        |
| 6.5 Une fiscalité simplifiée pour le secteur informel.....  | 27        |
| 6.6 L'impôt synthétique : pour qui et pourquoi faire ? .....                                      | 29        |
| 6.7 Economie du marché et intervention publique.....  | 30        |
| <b>7 PROBLEMES ET PERSPECTIVES .....</b>  | <b>31</b> |
| 7.1 Les difficultés de l'accès au crédit et l'écoulement de la production.....                    | 31        |
| 7.2 Les aides souhaitées.....   | 32        |
| 7.3 Perspectives.....   | 33        |

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| <b>8</b>   | <b>METHODOLOGIE .....</b>                          | <b>35</b> |
| <b>8.1</b> | <b>Champ de l'enquête et plan de sondage .....</b> | <b>35</b> |
| <b>8.2</b> | <b>Questionnaire et méthode de collecte .....</b>  | <b>36</b> |
| <b>8.3</b> | <b>Tabulation.....</b>                             | <b>37</b> |
|            | <b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>            | <b>39</b> |

## Liste des tableaux

|                     |  |           |
|---------------------|--|-----------|
| <i>Tableau 1</i>    | <i>Structure par branche des unités de production informelles et ensemble des emplois en milieu urbain .....</i>                     | <i>11</i> |
| <i>Tableau 2 :</i>  | <i>Précarité des conditions d'activité dans le secteur informel selon le milieu de résidence (en %)..</i>                            | <i>12</i> |
| <i>Tableau 3 :</i>  | <i>Organisation du travail dans le secteur informel selon le milieu de résidence.....</i>  | <i>13</i> |
| <i>Tableau 4 :</i>  | <i>Caractéristiques des emplois dépendants dans le secteur informel (en %).....</i>  | <i>13</i> |
| <i>Tableau 5 :</i>  | <i>Caractéristiques démographiques des actifs informels par statut et secteur d'activité.....</i>                                    | <i>14</i> |
| <i>Tableau 6 :</i>  | <i>Rémunération et horaires de travail dans le secteur informel.....</i>   | <i>16</i> |
| <i>Tableau 7 :</i>  | <i>Structure du capital du secteur informel.....</i>   | <i>17</i> |
| <i>Tableau 8 :</i>  | <i>Caractéristiques du capital (en % de sa valeur).....</i>  | <i>18</i> |
| <i>Tableau 9 :</i>  | <i>Origine du capital du secteur informel (en % de sa valeur).....</i>   | <i>18</i> |
| <i>Tableau 10 :</i> | <i>Mode de financement du capital du secteur informel (en % de sa valeur).....</i>   | <i>19</i> |
| <i>Tableau 11 :</i> | <i>Structure d'investissement du secteur informel.....</i>   | <i>19</i> |
| <i>Tableau 12 :</i> | <i>Emprunt dans le secteur informel.....</i>   | <i>20</i> |
| <i>Tableau 13 :</i> | <i>Chiffres d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel selon le milieu de résidence (en milliards de CDF).....</i> | <i>21</i> |
| <i>Tableau 14 :</i> | <i>Structure du chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel en milieu urbain.....</i>                       | <i>21</i> |
| <i>Tableau 15 :</i> | <i>Performances économiques du secteur informel.....</i>   | <i>22</i> |
| <i>Tableau 16 :</i> | <i>Origine des matières premières consommées du secteur informel en milieu urbain.....</i>   | <i>23</i> |
| <i>Tableau 17 ;</i> | <i>Nombre de registres par secteur d'activité et type d'UPI selon le milieu de résidence .....</i>                                   | <i>24</i> |
| <i>Tableau 18 :</i> | <i>Les raisons du non enregistrement des unités de production informelles selon le milieu de résidence.....</i>                      | <i>25</i> |
| <i>Tableau 19 :</i> | <i>Le secteur informel et l'Etat : mode de règlement des litiges .....</i>   | <i>26</i> |
| <i>Tableau 20 :</i> | <i>L'Etat ne menace pas les activités informelles .....</i>  | <i>26</i> |
| <i>Tableau 21 :</i> | <i>Le secteur informel et la réintégration des circuits officiels selon le milieu de résidence .....</i>                             | <i>27</i> |
| <i>Tableau 22 :</i> | <i>Le secteur informel et l'instauration d'un impôt synthétique selon le milieu de résidence.....</i>                                | <i>28</i> |
| <i>Tableau 23 :</i> | <i>L'impôt synthétique : pour qui et pour quoi faire ?.....</i>  | <i>29</i> |
| <i>Tableau 24 :</i> | <i>Pour une intervention ciblée de l'Etat .....</i>  | <i>30</i> |
| <i>Tableau 25 :</i> | <i>Principales difficultés rencontrées par le secteur informel en milieu urbain (%).....</i>   | <i>31</i> |
| <i>Tableau 26 :</i> | <i>Principales difficultés rencontrées avec la main-d'œuvre du secteur informel.....</i>   | <i>32</i> |
| <i>Tableau 27 :</i> | <i>Aides souhaitées par les chefs d'unités de production informelles en milieu urbain (%) .....</i>                                  | <i>32</i> |
| <i>Tableau 28 :</i> | <i>Utilisation d'un crédit par les unités de production informelles en milieu urbain (%).....</i>                                    | <i>33</i> |
| <i>Tableau 29 :</i> | <i>Stratégies en cas de réduction de la demande en milieu urbain.....</i>  | <i>34</i> |
| <i>Tableau 30 :</i> | <i>Perspectives d'avenir des chefs d'unités de production informelles (en % des UPI).....</i>  | <i>35</i> |
| <i>Tableau 31 :</i> | <i>Répartition de l'échantillon des UPI par province (milieu urbain uniquement).....</i>   | <i>36</i> |

## Liste des encadrés

|                   |                                     |           |
|-------------------|-------------------------------------|-----------|
| <i>Encadré 1:</i> | <i>Concepts et indicateurs.....</i> | <i>37</i> |
|-------------------|-------------------------------------|-----------|

## **INTRODUCTION**

### **Contexte**

Au cours des deux dernières décennies, la République Démocratique du Congo a connu une période d'instabilité politique et de guerres qui ont plongé la population dans une extrême pauvreté. Conscient de cette situation, le Gouvernement congolais a mis en place un Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DCSRP). Pour réaliser ce document, il a dû faire face à un manque criant de données statistiques socio-économiques de base.

En effet, au cours des vingt dernières années, seulement deux enquêtes nationales auprès des ménages ont été réalisées : les enquêtes MICS1 en 1995 et MICS2 en 2001, sur la situation des femmes et des enfants. Il s'agissait d'enquêtes simples, très encadrées au niveau international et dirigées en dehors de l'Institut National de la Statistique (INS). Quant aux données sur les conditions de vie des ménages, la dernière enquête date de 1984, l'année même du dernier recensement de la population. C'est dire tout l'enjeu que représente l'enquête 1-2-3 réalisée sur Kinshasa en 2004 et en 2005 au niveau national en vue de son utilisation dans l'élaboration et le pilotage des politiques de lutte contre la pauvreté que le Gouvernement congolais s'est proposé de mettre en place.

### **Principaux objectifs de l'enquête**

La mise en place d'un dispositif de suivi de l'emploi, du secteur informel et des conditions de vie des ménages aidera la République Démocratique du Congo à produire des statistiques pertinentes, actuelles et de bonne qualité, permettant de suivre l'évolution de la situation économique et de mesurer l'impact des politiques, projets et programmes de développement et de réduction de la pauvreté. La question de l'emploi occupant une place de choix dans la définition des politiques économiques, la phase 1 a pour objectif de contribuer au renforcement des outils permettant le suivi des conditions d'activité des ménages et du fonctionnement du marché du travail. En effet, dans un pays où la majorité de la population tire son revenu du travail dans le cadre d'une politique économique fondée principalement sur la réduction de la pauvreté, il est naturel de disposer d'un dispositif permanent de suivi intégré au système statistique national.

D'une manière générale, l'enquête 1-2-3 a pour principaux objectifs de :

- disposer, à partir de cette enquête, d'informations fiables et pertinentes, d'une part, sur l'emploi en milieu urbain (emploi moderne et informel) et, d'autre part, sur les principales caractéristiques du secteur informel ainsi que sur les conditions de vie des ménages ;
- mettre en place un dispositif de suivi de l'emploi et du secteur informel permettant de mieux appréhender l'impact économique et social des politiques économiques. Ceci suppose le renouvellement périodique des enquêtes sur l'emploi et le secteur informel réalisées au niveau du pays, le secteur informel étant une composante principale du secteur productif et le premier pourvoyeur d'emplois;
- fournir les données qui concourent à une meilleure connaissance des conditions de vie des ménages et à finaliser le DSRP tant national que provincial ;
- fournir les données de base pour l'élaboration des comptes nationaux et la rénovation de l'indice des prix à la consommation.

## Points Saillants

Cette publication présente les principaux résultats de l'enquête sur le secteur informel réalisée sur la ville de Kinshasa en 2004 et dans les autres centres urbains en 2005.

La deuxième phase sur le secteur informel de l'enquête 1-2-3 a permis de dénombrer environ 2,9 millions d'Unités de Production Informelles (UPI) dans l'ensemble des centres urbains de la RDC, dans les branches marchandes y compris agricoles. Les agglomérations congolaises rassemblent pratiquement autant d'UPI que de ménages, c'est dire l'importance économique des activités informelles pour la population urbaine.

**Un secteur informel prépondérant, dynamisé par les activités commerciales :** si les UPI se concentrent dans les secteurs de circulation, notamment commerciaux, plus faciles à créer et demandant relativement peu de qualifications spécifiques, les activités de type agricole ou industriel jouent un rôle non négligeable : selon le découpage des activités en quatre grands secteurs, le "commerce" compte 47,3 % des unités de production informelles, les "activités agricoles" 22,2 %, l'"industrie" 19,3 % et les "services" 11,2 % dans l'ensemble de la RDC urbaine. A Kinshasa, la répartition des UPI par grands secteurs donne 60,1 % pour les activités commerciales au détriment des activités agricoles (8,5 %).

**Des conditions d'exercice précaires :** le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Plus de la moitié des unités de production informelles des agglomérations congolaises fonctionnent sans local professionnel spécifique et 31,2 % exercent leur activité à domicile.

Les 2,9 millions d'unités de production informelles génèrent environ 3,4 millions d'emplois, soit une taille moyenne de ces établissements informels de 1,3 personne. Il apparaît donc que le secteur informel est atomisé et massivement constitué de micro-unités (travailleurs à comptes propres notamment).

**L'écrasante prédominance des micro-unités et de l'auto emploi :** la majorité des UPI sont en fait des travailleurs à compte propre : 83,8 % des UPI sont réduites à une seule personne. Cette distribution fortement polarisée sur l'auto-emploi est un indicateur de la faible capacité d'accumulation d'un secteur informel qui semble surtout se développer par un processus de croissance extensive, caractérisé par la multiplication des unités de production.

**Une main-d'œuvre non protégée :** l'absence de protection sociale, de sécurité et de garanties est la caractéristique principale des emplois proposés à la main d'œuvre du secteur informel.

L'examen des particularités des emplois informels des travailleurs dépendants montre en premier lieu que si 57,7 % de cette main-d'œuvre bénéficie d'un statut d'employé permanent, presque 96 % du personnel ne dispose d'aucun contrat écrit, ce qui constitue un indice de « l'informalité » des relations de travail entre employeur et employés dans le secteur informel.

**La moitié des emplois de l'informel sont occupés par des femmes :** ces emplois féminins sont à plus d'un titre, plus précaires que ceux des hommes. On trouve les femmes principalement parmi les travailleurs à leur propre compte (55,4 %) ; en revanche, il n'y a quasiment aucune femme salariée du secteur informel (5,6 %).

**Temps de travail et rémunérations :** les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel. La durée légale du travail est de 45 heures par semaine dans l'ensemble du territoire national, et on constate que les actifs du secteur informel travaillent en moyenne 48 heures par semaine. La situation diffère néanmoins à Kinshasa et autres centres urbains. La durée hebdomadaire moyenne de travail dépasse 50 heures à Kinshasa et est en dessous de 47 heures pour les autres centres urbains.

La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est d'environ 55.600 CDF (Francs congolais). En termes de revenu horaire, on obtient 348 CDF en moyenne dans le secteur informel. Les travailleurs informels de Kinshasa s'en tirent légèrement mieux avec un revenu moyen égal à 1,3 fois celui des autres agglomérations, mais le coût de la vie est plus élevé dans la capitale.

Les femmes qui travaillent dans le secteur informel pâtissent d'un déficit de revenu très marqué par rapport aux hommes. En moyenne, les hommes perçoivent un revenu plus de deux fois et demi supérieur à celui perçu par les femmes, tout en travaillant moins d'heures qu'elles dans la semaine.

Le statut dans l'emploi discrimine fortement le montant des rémunérations perçues. Les patrons (de même que les associés) se situent en haut de l'échelle avec un revenu moyen d'environ 193.600 CDF, et un revenu médian de 83.300 CDF, équivalent à près de 10 fois le salaire minimum légal. Les travailleurs à leur propre compte occupent la deuxième place dans cette hiérarchie, avec un revenu moyen d'environ 63.000 CDF et un revenu médian proche de 20.000 CDF par mois, avec donc de très fortes disparités entre hauts et bas revenus. Au sein des travailleurs dépendants, les salariés ne perçoivent qu'une faible rémunération, inférieure pour la moitié d'entre eux au salaire minimum légal. Enfin, situés en bas de l'échelle, les apprentis et les aides familiaux ont un revenu moyen largement inférieur au salaire minimum en vigueur, qu'il soit mensuel ou horaire.

**Le capital constitue un facteur déterminant de la fonction de production des unités économiques** : le montant total du capital du secteur informel, estimé au coût de remplacement, atteint 86 milliards de CDF pour toutes les agglomérations urbaines de la République Démocratique du Congo dont 21 milliards de CDF de capital dans Kinshasa et 65 milliards dans les centres urbains des autres provinces.

Dans une large majorité, le capital du secteur informel urbain est constitué de biens achetés neufs (73,8 %); Mais une partie non négligeable du capital existant (20 % du total) a été acquise d'occasion, particulièrement pour les véhicules professionnels (34 %), les locaux (30 %). Cette notion de qualité ne concerne pas les terrains. Le capital autoproduit par l'UPI ne se rencontre que dans le cas des locaux (10 % sont construits par l'UPI pour l'UPI) et l'outillage (8 %). Considéré globalement, il faut noter que près de 91,3 % du capital sont la propriété des UPI qui les utilisent, et seulement 4,8 % sont en location, 3,9 % utilisés en prêts ou partage. En fait, seuls les locaux et les machines sont les biens durables les plus souvent prêtés ou partagés (respectivement 9,8 % pour les terrains et locaux et 6,4 % pour les machines).

Dans toutes les agglomérations urbaines de la République Démocratique du Congo, un peu plus de la moitié du capital provient directement du cercle familial ou amical, avec un maximum de 64,2 % à Kinshasa et un minimum de 49 % dans les autres urbains. Les fournisseurs constituent un second pourvoyeur de capital pour les UPI, à raison de 30,5 %. Banques et clients sont pourvoyeurs secondaires.

**L'épargne individuelle représente le principal mode de financement du capital des unités de production informelles avec plus de 88,5 % de la valeur totale du capital.** Ce résultat montre l'importance de l'autofinancement dans la dynamique d'accumulation du secteur informel. Il met aussi en lumière le faible degré d'organisation du système financier informel, puisque même les prêts d'origine familiale (3,5 %) ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'obtention des fonds nécessaires à l'investissement, sauf dans l'industrie (10,4 %).

**L'investissement total réalisé dans le secteur informel entre 2004 et 2005 s'élève à 5 milliards de CDF, soit 5,8 % de l'ensemble du capital du secteur informel.** L'investissement moyen par UPI est de 18.200 CDF. Rapporté à la valeur ajoutée du secteur, le taux d'investissement est très faible, soit à peine 0,3 %. La structure des investissements (ou flux de capital) est assez peu différente de celle du capital détenu dans l'informel. Ces investissements sont réalisés notamment dans le commerce (55,4 %), l'industrie (19 %) et l'agriculture (18,4 %).

Sur l'année étudiée, 26,2 % des UPI ont emprunté de l'argent pour leur activité. Le montant total d'emprunt est d'environ 25,6 milliards de CDF, dont 40 % dans les activités commerciales. La

majeure partie de ces emprunts ont été réalisés à Kinshasa (19 milliards de CDF contre 6,6 milliards seulement dans les autres centres urbains).

**Le chiffre d'affaires du secteur informel atteint 6 774 milliards de CDF<sup>2</sup>** pour l'ensemble du milieu urbain de la RDC au cours de l'exercice 2004/2005 dont 5.039 milliards de CDF pour les activités commerciales, soit 74,3 %. Le secteur informel a produit pour 3.166 milliards de CDF de biens et services et a créé 1.844 milliards de CDF de valeur ajoutée. Un tiers du chiffre d'affaires total est réalisé dans la capitale et que ce soit au niveau de la production ou de la valeur ajoutée, Kinshasa représente environ 30 % de l'ensemble urbain.

Très nombreuses au sein du secteur informel urbain, les activités commerciales contribuent aux trois-quarts du chiffre d'affaires, à plus de la moitié de la production et à plus de deux tiers de la valeur ajoutée totale du secteur informel. Le reste de la valeur ajoutée est réparti entre l'industrie (14,8 %) et les services avec moins de 10 %, contribution équivalente de la branche agricole.

L'analyse des principaux agrégats moyens par unité de production montre le caractère réduit de l'échelle de l'activité dans le secteur informel. Dans l'ensemble urbain, les UPI enregistrent en moyenne un chiffre d'affaires mensuel de 212.000 CDF, une production mensuelle de 99.000 CDF et une valeur ajoutée de 75.500 CDF. Pour la capitale, les performances sont évidemment plus élevées avec respectivement 259.000 CDF (CA), 117.000 CDF (P) et 91.000 CDF (VA). Quel que soit l'indicateur retenu, les UPI commerciales sont celles qui brassent le plus gros volume d'activité, avec, en moyenne, plus de 336.000 CDF de chiffre d'affaires par mois.

Le principal fournisseur des UPI est de loin le secteur informel lui-même, et plus particulièrement le secteur informel commercial. 64,9 % des chefs d'UPI déclarent acheter leurs matières premières chez d'autres informels, dont 57 % auprès de petits commerces informels.

Lorsqu'elles se fournissent auprès du secteur formel, ce sont les grands commerces plus que les grandes entreprises de production qui sont sollicités (respectivement 10 % et 2 %). En pourcentage d'UPI, le poids des importations directes est quasi nul. Enfin, seulement 2,7 % des UPI font appel au secteur public concernant l'approvisionnement.

**Près de 91 % des UPI sont totalement inconnues des services publics**, c'est à dire qu'elles ne possèdent pas de N.id, et ne sont enregistrées dans aucun autre registre. Seulement 7,6 % des UPI sont enregistrées dans un seul registre et 1,8 % figurent dans au moins deux registres.

S'agissant des raisons de non-enregistrement des unités de production informelles, quel que soit le type de registres considérés, entre 63 % dans les autres centres urbains et 69 % des chefs d'UPI à Kinshasa prétendent ne pas connaître la réglementation, soit qu'ils considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'ils déclarent ne pas savoir auprès de quelle institution il faudrait le faire.

Peu d'unités de production informelles ont été importunées par l'Etat, et les sommes déboursées paraissent assez négligeables. Ainsi le montant moyen des amendes, pour les UPI qui en ont payées est de 5.700 CDF sur l'année, tandis que le montant des « cadeaux » atteint à peine 3.400 CDF.

Globalement dans l'ensemble urbain, **près de 30 % des chefs d'UPI sont prêts à enregistrer leur établissement auprès de l'administration**. Les kinois sont deux fois moins enclins à s'enregistrer que leurs homologues des autres centres urbains. A l'heure actuelle, le secteur informel échappe largement à l'impôt. Compte tenu de la spécificité des activités informelles, il est clair que la fiscalisation de ce secteur doit passer par une simplification radicale du système d'imposition auquel il est soumis.

Le secteur informel semble avoir parfaitement intégré les fondements de l'économie de marché. La concurrence acharnée que se livrent les producteurs informels est non seulement une réalité objective, mais elle est même revendiquée par la majorité. Ainsi, lorsqu'on les interroge sur la meilleure façon de déterminer les prix dans leur secteur, 52 % mettent en avant les mécanismes de l'offre et de la

---

<sup>2</sup> CDF est la représentation internationale du Franc congolais.

demande. 28 % seraient favorables à une intervention au niveau des associations professionnelles, tandis que 20 % voudraient que l'Etat fixe directement les prix.

**La difficulté d'accès au crédit est le premier obstacle que rencontrent les promoteurs**, un sur deux mettant en avant cette difficulté. Ce résultat met en lumière le peu d'intérêt qu'accorde le système financier congolais à l'égard des micro-entreprises. Les chefs d'UPI sont également confrontés au problème d'écoulement de la production, contraint plus du côté de l'offre (« excès de concurrence ») que du côté de la demande (« manque de clientèle »). Près de 44 % des unités informelles souffrent d'une concurrence excessive et un tiers a des problèmes de débouchés.

Comme aides souhaitées, l'accès au crédit est considéré comme la première mesure à mettre en œuvre. Finalement et malgré la situation économique difficile, **les producteurs informels restent optimistes, puisque près des trois-quarts d'entre eux considèrent qu'il existe un avenir pour leur propre unité de production**. Les promoteurs kinois semblent d'ailleurs être légèrement plus optimistes que leurs homologues dans les autres centres urbains. Cette vision positive de l'avenir est une fonction croissante de la taille de l'unité de production (qu'elle soit mesurée en termes d'emploi, de chiffre d'affaires ou encore de type de local).

## 1 L'ENQUETE SUR LE SECTEUR INFORMEL

Menée dans un premier temps et pour des raisons pratiques sur la seule agglomération de Kinshasa en 2004, puis étendue au reste des agglomérations de la RDC en 2005, **l'enquête 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel et la consommation** est un dispositif de collecte statistique auprès des ménages ayant pour objectifs de donner une vision représentative :

- des conditions d'emploi de la population urbaine de la RDC,
- des caractéristiques et de l'ampleur du secteur informel,
- de la demande adressée au secteur informel.

Ainsi, la phase 1 (enquête emploi) a permis de donner une vue exhaustive des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. L'ensemble des chefs d'unités de production informelles, identifiés lors de la phase 1, sont enquêtés sur leur mode de production dans la phase 2 (enquête secteur informel). Les résultats économiques du secteur informel font l'objet de cette publication. Enfin, les modalités d'appel à la production du secteur informel par les différents agents économiques font l'objet de la troisième phase (demandes des ménages).

La phase 2 de l'enquête 1-2-3 porte sur les établissements informels, dénommés "unités de production informelles" (UPI), dans la mesure où l'activité pour nombre d'entre elles ne s'exerce pas dans un local propre (atelier, boutique, etc.), élément traditionnellement associé à la notion d'établissement. Parmi les nombreux critères qui permettraient de délimiter le secteur informel, les concepteurs de l'enquête réalisée à Kinshasa et dans les autres centres urbains de la RDC ont retenu de définir les Unités de production informelles comme étant les unités de production ne disposant pas de numéro d'identification nationale (N.id) et/ou de comptabilité formalisée selon la norme du Plan comptable congolais.

Parmi les immatriculations administratives en vigueur en République Démocratique du Congo, le numéro d'identification nationale (N.id) attribué aux unités lors de leur création par le Ministère de l'économie a été choisi dans la mesure où toute activité de production doit être légalement soumise à la détention de cet identifiant.

## 2 LES CONDITIONS D'ACTIVITE DU SECTEUR INFORMEL

La deuxième phase sur le secteur informel de l'enquête 1-2-3 réalisée en 2004 et en 2005 a permis de dénombrer environ 2,9 millions d'Unités de Production Informelles (UPI) dans l'ensemble des centres urbains de la RDC, dans les branches marchandes y compris agricoles. Les agglomérations congolaises rassemblent pratiquement autant d'UPI que de ménages, c'est dire l'importance

économique des activités informelles pour la population urbaine. En moyenne, chaque ménage urbain congolais tire l'ensemble ou une partie de ses revenus en dirigeant une unité de production informelle.

Environ 10 % de ces unités informelles sont dirigées par des personnes dans le cadre de leur emploi secondaire. Lorsqu'elles sont ainsi associées à un emploi secondaire, le chef de l'unité de production exerce pour un tiers des cas son emploi principal dans le secteur formel : le secteur informel est alors perçu comme un complément de son activité formelle. Dans ce cas, l'activité secondaire est majoritairement une activité de services (73 %).

Par ailleurs, l'absence de numéro d'identification apparaît comme le critère le plus déterminant d'appartenance au secteur informel, puisque 98,9 % des unités de production informelles ne disposent pas de numéro d'identification dans les centres urbains de la RDC, et même 100 % pour les unités de production informelles agricoles. Lorsqu'une micro-entreprise est référencée par l'Etat, elle tient généralement une comptabilité.

## **2.1 Un secteur informel prépondérant, dynamisé par les activités commerciales**

Si les UPI se concentrent dans les secteurs de circulation, notamment commerciaux, plus faciles à créer et demandant relativement peu de qualifications spécifiques, les activités de type agricole ou industriel jouent un rôle non négligeable : selon le découpage des activités en quatre grands secteurs, le "*commerce*" compte 47,3 % des unités de production informelles, les "*activités agricoles*" 22,2 %, l'"*industrie*" 19,3 % et les "*services*" 11,2 % dans l'ensemble de la RDC urbaine. A Kinshasa, la répartition des UPI par grands secteurs donne même 60,1 % pour les activités commerciales au détriment des activités agricoles (8,5 %).

Les commerces informels sont spécialisés dans le commerce de détail hors magasins : 55,6 % à Kinshasa et 41,6 % des UPI dans l'ensemble urbain de la RDC, en particulier dans la vente de produits agro-alimentaires à destination des ménages. Dans l'industrie, la transformation de produits agro-alimentaires concentre près de 40 % des activités aussi bien à Kinshasa que dans l'ensemble urbain de la RDC. Du côté des services, la "*restauration*" et les "*transports*" (taxis, taxis-bus, bus) constituent également des activités importantes (26,4 % des établissements de services informels à Kinshasa et 29,5 % pour RDC urbaine).

L'analyse de la distribution des emplois dans l'ensemble du secteur productif de la RDC confirme l'importance du secteur informel pour l'utilisation du facteur travail. Pour l'ensemble des agglomérations urbaines, le secteur informel est le principal employeur avec 77,1 % de l'emploi total<sup>3</sup>. Les emplois commerciaux représentent environ 40 % des emplois informels alors qu'ils représentent moins de 7 % des emplois formels (voir tableau n°1). Par ailleurs, les activités agricoles emploient 27,8 % de la main d'œuvre informelle contre moins de 2 % de la main d'œuvre formelle. Le secteur formel (privé et public) se rassemble davantage dans les branches de services (et notamment les services administratifs, au travers des emplois publics), avec 76,9 % des emplois. La spécialisation par branche des emplois dans les deux secteurs (formel et informel) tend ainsi à montrer qu'ils sont plutôt en situation de complémentarité que de concurrence directe.

A Kinshasa, le secteur informel reste le principal pourvoyeur d'emplois malgré le caractère administratif de la capitale : les UPI y emploient 70,9 % de la main d'œuvre totale, dont la moitié dans le petit commerce. Kinshasa compte donc en proportion presque autant d'emplois dans l'informel que pour les autres capitales d'Afrique de l'Ouest (76,2 % en moyenne pour l'UEMOA<sup>4</sup>).

---

<sup>3</sup> Source : phase 1 de l'enquête 1-2-3, milieu urbain.

<sup>4</sup> Source : projet Parstat, enquêtes 1-2-3 Phase1, 2001-2003, dans 7 des 8 capitales de l'UEMOA.

**Tableau 1 Structure par branche des unités de production informelles et ensemble des emplois en milieu urbain**

| Secteur d'activité          | UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES |                    | EMPLOIS (*)    |                  |
|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|----------------|------------------|
|                             | Effectifs                        | Répartition (en %) | Secteur formel | Secteur informel |
| Activités agricoles         | 633.700                          | 22,2               | 1,6            | 27,8             |
| Industrie                   | 552.600                          | 19,3               | 14,5           | 15,3             |
| BTP                         | 44.500                           | 1,6                | 1,2            | 2,1              |
| Confection                  | 91.800                           | 3,2                | 0,4            | 2,9              |
| Agro-alimentaire            | 226.400                          | 7,9                | 2,1            | 3,7              |
| Autres industries           | 189.900                          | 6,6                | 10,8           | 6,6              |
| Commerce                    | 1.351.000                        | 47,3               | 6,9            | 40,1             |
| Commerce hors magasin       | 1.190.300                        | 41,6               | 2,9            | 32,9             |
| Commerce dans magasin       | 160.700                          | 5,6                | 4,0            | 7,2              |
| Services                    | 321.000                          | 11,2               | 76,9           | 16,7             |
| Réparation                  | 48.100                           | 1,7                | 0,7            | 1,9              |
| Hôtels restaurants          | 41.200                           | 1,4                | 1,4            | 1,2              |
| Transport et Communications | 53.700                           | 1,9                | 8,7            | 3,6              |
| Autres services             | 178.000                          | 6,2                | 66,1           | 10,0             |
| Ensemble                    | 2.858.300                        | 100                | 100            | 100              |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

(\*) : les emplois concernent aussi bien les activités principales que les activités secondaires

## 2.2 Des conditions d'exercice précaires

Le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Plus de la moitié des unités de production informelles des agglomérations congolaises fonctionnent sans local professionnel spécifique et 31,2 % exercent leur activité à domicile. Le travail à domicile est même majoritaire pour les UPI industrielles (55 % des unités). Le commerce est la branche où l'on trouve les plus forts contingents d'activités non localisées -58,1 % des unités informelles commerciales sont abritées dans des installations de fortune (ambulants, postes fixes ou improvisés sur la voie publique, etc.-). Il convient de noter le fort pouvoir d'attraction des marchés publics, où les commerçants spontanés sans local spécifique concurrencent les commerçants établis du fait de coûts de fonctionnement réduits.

La précarité des locaux prive d'accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone) la plupart des unités de production informelles. Parmi les unités disposant d'un local, 91,5 % sont privées d'eau, 87,7 % d'électricité et 96 % de téléphone dans l'ensemble urbain de la RDC ; les UPI sont légèrement mieux équipées à Kinshasa avec 82,5 % des UPI sans eau, 69 % sans électricité et 94 % sans téléphone. Ces chiffres reflètent aussi l'insuffisance générale de ces services publics dans les provinces congolaises.

Les UPI du tertiaire (hôtellerie, restauration, réparation...) sont les mieux équipées sur le plan de l'accès aux services publics de base : près de la moitié des établissements informels de services disposent de l'électricité.

Les entrepreneurs informels ne disposant pas d'un établissement professionnel sont trois fois moins nombreux à avoir accès à l'électricité (3 %) que ceux exerçant leur activité dans un local spécifique : sans localisation professionnelle, ces chefs d'UPI improvisées sont totalement privés de tout accès aux infrastructures publiques.

Les raisons invoquées par les chefs d'UPI pour s'être mis à leur compte dans l'informel sont principalement pour obtenir un meilleur revenu (27 % des cas) ou parce qu'ils souhaitent devenir leur propre patron (20 %), ou encore parce qu'ils ne sont pas parvenu à trouver un emploi de salarié dans le secteur formel (13 %) ou informel (13 %).

A en juger par la faible ancienneté moyenne des UPI, la multiplication des créations d'unités informelles au cours des cinq dernières années semble accréditer l'hypothèse d'un rythme rapide de création/disparition des UPI et d'une démographie heurtée de ces micro-entreprises. Le processus de création d'emplois est plus extensif qu'intensif.

**Tableau 2 : Précarité des conditions d'activité dans le secteur informel selon le milieu de résidence (en %)**

| Secteur d'activité     | Parmi les UPI disposant d'un local,<br>% disposant de... |             |           | Type de local |          |            |       |
|------------------------|--|-------------|-----------|---------------|----------|------------|-------|
|                        | Eau  | Electricité | Téléphone | Sans local    | Domicile | Avec local | Total |
| Kinshasa               |  |             |           |               |          |            |       |
| Activités agricoles    | 4,3  | 4,3         | 0,0       | 43,7          | 12,3     | 44,1       | 100   |
| Industrie              | 22,6   | 46,5        | 12,1      | 31,1          | 62,3     | 6,5        | 100   |
| Commerce               | 20,7   | 33,9        | 3,1       | 60,4          | 31,3     | 8,3        | 100   |
| Services               | 37,5   | 78,5        | 27,4      | 47,6          | 41,7     | 10,7       | 100   |
| Ensemble               | 17,5   | 31,0        | 6,0       | 51,9          | 36,8     | 11,3       | 100   |
| Autres centres urbains |  |             |           |               |          |            |       |
| Activités agricoles    | 5,2  | 0,4         | 0,0       | 56,1          | 6,8      | 37,1       | 100   |
| Industrie              | 6,3  | 8,7         | 3,5       | 39,1          | 52,5     | 8,4        | 100   |
| Commerce               | 7,8  | 15,5        | 10,8      | 56,6          | 30,8     | 12,6       | 100   |
| Services               | 5,3  | 29,9        | 1,7       | 53,5          | 35,2     | 11,2       | 100   |
| Ensemble               | 6,0  | 7,3         | 3,5       | 52,7          | 28,7     | 18,5       | 100   |
| Ensemble urbain        |  |             |           |               |          |            |       |
| Activités agricoles    | 5,0  | 0,9         | 0,0       | 54,6          | 7,5      | 37,9       | 100   |
| Industrie              | 10,3   | 17,9        | 5,6       | 36,8          | 55,4     | 7,9        | 100   |
| Commerce               | 11,6   | 21,0        | 8,5       | 58,1          | 31,0     | 10,9       | 100   |
| Services               | 16,3   | 46,5        | 10,4      | 51,5          | 37,5     | 11,1       | 100   |
| Ensemble               | 8,5  | 12,3        | 4,0       | 52,5          | 31,2     | 16,3       | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

### 3 MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOIS DANS LE SECTEUR INFORMEL

Les 2,9 millions d'unités de production informelles urbaines de la RDC génèrent en 2004-2005 environ 3,4 millions d'emplois, soit une taille moyenne de ces établissements informels de 1,3 personne. Il apparaît donc que le secteur informel est atomisé et massivement constitué de micro-unités (travailleurs à compte propre notamment).

#### 3.1 L'écrasante prédominance des micro-unités et de l'auto emploi

La majorité des UPI sont en fait des travailleurs à compte propre : 83,8 % des UPI sont réduites à une seule personne. Cette distribution fortement polarisée sur l'auto-emploi est un indicateur de la faible capacité d'accumulation d'un secteur informel qui semble surtout se développer par un processus de croissance extensive, caractérisé par la multiplication des unités de production. Ce phénomène d'atomisation est encore plus marqué à Kinshasa que dans les autres centres urbains puisque seules 5 % des UPI kinoises ne correspondent pas à de l'auto-emploi. L'analyse par branche montre que la main d'œuvre des UPI agricoles recourt moins à l'auto-emploi que dans les autres secteurs, du fait d'une mobilisation plus conséquente de la main d'œuvre non salariale (29,6 %) comme les aides familiaux, ce qui conduit à des UPI agricoles de taille moyenne légèrement supérieure (1,5 personnes) à celle des autres branches.

Du fait de la taille réduite des unités informelles et du poids écrasant de l'auto-emploi, le taux de salarisation (ratio rapportant le nombre de salariés au nombre total d'actifs des UPI) est évalué à 4,8 % (voir tableau 3). L'intensité de la relation salariale discrimine assez bien le secteur informel du secteur formel où la norme salariale est la règle. Ainsi, les unités informelles ayant exclusivement recours au salariat ne représentent que 2,5 % des UPI (1,1 % à Kinshasa et 3 % aux autres centres urbains). Par branche, le taux de salarisation le plus élevé s'observe dans les services (13,5 %) tandis que le taux le plus bas est dans le commerce (2,4 %).

**Tableau 3 : Organisation du travail dans le secteur informel selon le milieu de résidence**

| Secteur d'activité     | Type de combinaisons de travail (en % des UPI) |               |           |       |       | Taille moyenne | Taux de salarisation (en %) |
|------------------------|--|---------------|-----------|-------|-------|----------------|-----------------------------|
|                        | Auto-emploi                                    | Non salariale | Salariale | Mixte | Total |                |                             |
| Kinshasa               |  |               |           |       |       |                |                             |
| Activités agricoles    | 84,6   | 10,5          | 4,9       | -     | 100   | 1,3            | 6,4                         |
| Industrie              | 91,1   | 6,4           | 0,7       | 1,8   | 100   | 1,2            | 6,6                         |
| Commerce               | 97,1   | 2,2           | 0,7       | -     | 100   | 1,0            | 1,0                         |
| Services               | 92,9   | 6,2           | 0,9       | -     | 100   | 1,2            | 4,1                         |
| Ensemble               | 94,5   | 4,1           | 1,1       | 0,3   | 100   | 1,1            | 3,0                         |
| Autres centres urbains |  |               |           |       |       |                |                             |
| Activités agricoles    | 66,0   | 31,7          | 1,2       | 1,1   | 100   | 1,5            | 3,3                         |
| Industrie              | 81,3   | 15,4          | 2,5       | 0,8   | 100   | 1,4            | 5,6                         |
| Commerce               | 88,8   | 8,8           | 2,2       | 0,2   | 100   | 1,2            | 3,2                         |
| Services               | 77,2   | 6,9           | 12,5      | 3,4   | 100   | 1,4            | 17,6                        |
| Ensemble               | 79,7   | 16,4          | 3,0       | 0,9   | 100   | 1,3            | 5,3                         |
| Ensemble urbain        |  |               |           |       |       |                |                             |
| Activités agricoles    | 67,8   | 29,6          | 1,6       | 1,0   | 100   | 1,5            | 3,6                         |
| Industrie              | 83,7   | 13,2          | 2,0       | 1,1   | 100   | 1,3            | 5,9                         |
| Commerce               | 91,8   | 6,5           | 1,6       | 0,1   | 100   | 1,1            | 2,4                         |
| Services               | 82,5   | 6,6           | 8,6       | 2,3   | 100   | 1,3            | 13,5                        |
| Ensemble               | 83,8   | 13,0          | 2,5       | 0,7   | 100   | 1,3            | 4,8                         |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

La main-d'œuvre des UPI est constituée à 76,3 % de travailleurs pour leur propre compte, à 2,4 % de patrons, à 4 % des salariés, à 11,8 % d'aides familiaux et à 3,8 % d'apprentis dont à peine 18,4 % d'entre eux sont payés.

### 3.2 Une main-d'œuvre non protégée

L'absence de protection sociale, de sécurité et de garanties est la caractéristique principale des emplois proposés à la main d'œuvre du secteur informel. L'examen des particularités des emplois informels des travailleurs dépendants montre en premier lieu que si 57,7 % de cette main-d'œuvre bénéficie d'un statut d'employé permanent, presque 96 % du personnel ne dispose d'aucun contrat écrit, ce qui constitue un indice de « l'informalité » des relations de travail entre employeur et employés dans le secteur informel. Environ 71 % de la main-d'œuvre employée est ainsi dépourvue totalement de contrat de travail (oral ou écrit) ; elle est donc confrontée à une forte précarité de l'emploi, pouvant être mise à pied sans préavis ni compensation du jour au lendemain.

De plus, le personnel du secteur informel ne bénéficie en général d'aucune protection sociale : congés payés (2,4 %) et sécurité sociale (0,9 %) sont des prestations très marginales dans les UPI. Au sein du personnel dépendant, le statut de salarié apporte une meilleure protection que les autres types de statut : trois quarts ont un emploi permanent dans l'UPI et bénéficient le plus souvent d'un contrat oral (71,3 % contre 22,6 % pour l'ensemble des dépendants).

**Tableau 4 : Caractéristiques des emplois dépendants dans le secteur informel (en %)**

|                       | Employé permanent | Contrat écrit | Contrat oral | Pas de contrat | Non apparenté | Primes | Congés payés | Participation aux bénéfices | Sécurité sociale |
|-----------------------|-------------------|---------------|--------------|----------------|---------------|--------|--------------|-----------------------------|------------------|
| Salarié               | 77,8              | 7,1           | 71,3         | 21,4           | 85,7          | 17,3   | 6,2          | 3,4                         | 3,4              |
| Apprenti rémunéré     | 37,7              | 14,2          | 50,4         | 35,3           | 74,8          | 2,1    | 5,2          | 0,8                         | 0,0              |
| Apprenti non rémunéré | 64,8              | 2,5           | 15,0         | 79,8           | 27,8          | 6,0    | 1,1          | 20,5                        | 1,2              |
| Aide familial         | 50,1              | 3,4           | 5,8          | 88,7           | 11,2          | 0,9    | 1,1          | 6,4                         | 0,0              |
| Autre                 | 40,7              | 1,3           | 0,0          | 93,4           | 47,3          | 9,0    | 9,0          | 14,3                        | 0,0              |
| Ensemble              | 57,7              | 4,4           | 22,6         | 71,2           | 32,4          | 5,3    | 2,4          | 8,0                         | 0,9              |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Il faut cependant nuancer l'apparente vulnérabilité de la main-d'œuvre du secteur informel. En effet, l'importance des relations personnelles entre le chef d'établissement et ses employés constitue sans

doute un facteur d'amortissement face aux "forces brutes du marché", un tissu serré de relations sociales et de solidarité lie employeurs et employés. Ainsi, 67,6 % de la main-d'œuvre du secteur informel ont un lien de parenté avec leurs employeurs, ce qui témoigne des relations personnelles et familiales au niveau de l'embauche informelle.

### 3.3 Caractéristiques sociodémographiques des actifs du secteur informel

La moitié des emplois de l'informel sont occupés par des femmes. Ces emplois féminins sont à plus d'un titre, plus précaires que ceux des hommes. On trouve les femmes principalement parmi les travailleurs à leur propre compte (55,4 %) ; en revanche, il n'y a quasiment aucune femme salariée du secteur informel (5,6 %). La majorité des apprentis, payés ou non, sont aussi des hommes. Chaque genre semble se spécialiser dans des branches distinctes. Les femmes ont une propension plus élevée à travailler dans le "commerce". Quant aux hommes, ils sont prédominants dans les "services", l'"agriculture" et l'"industrie".

Les jeunes (moins de 25 ans) représentent près d'un quart des actifs informels. Ils sont sur représentés parmi les apprentis et les aides familiaux, et dans les activités de services.

L'âge moyen de personnes travaillant dans le secteur informel est de presque 37 ans. Les patrons, les travailleurs pour compte propre et les associés sont significativement plus âgés que la moyenne. Ils bénéficient d'un niveau d'études plus élevé (9 années d'études complètes pour les patrons contre 7 ans en moyenne pour l'ensemble de la main d'œuvre). L'agriculture est le secteur d'activité où la main d'œuvre est la plus ancienne (10 ans) : peu de renouvellement est observé dans ces activités traditionnelles.

**Tableau 5 : Caractéristiques démographiques des actifs informels par statut et secteur d'activité**

|                           | Répartition % | Femmes % | jeunes de moins de 25 ans (%) | Age moyen (années) | Niveau d'études (années) | Ancienneté moyenne (années) |
|---------------------------|---------------|----------|-------------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------------------|
| <b>Statut</b>             |               |          |                               |                    |                          |                             |
| Patron                    | 2,4           | 13,9     | 16,9                          | 37,5               | 9,4                      | 7,6                         |
| Travailleur compte propre | 76,3          | 55,4     | 18,0                          | 39,0               | 7,2                      | 8,3                         |
| Salarié                   | 4,0           | 5,6      | 46,6                          | 29,0               | 6,7                      | 4,0                         |
| Apprenti payé             | 0,7           | 8,8      | 50,9                          | 26,4               | 7,1                      | 4,1                         |
| Apprenti non payé         | 3,1           | 39,8     | 61,1                          | 27,0               | 6,4                      | 5,3                         |
| Aide familial             | 11,2          | 49,4     | 53,2                          | 29,1               | 6,2                      | 6,3                         |
| Associé                   | 2,0           | 43,3     | 14,8                          | 35,7               | 7,7                      | 8,3                         |
| Autre                     | 0,3           | 68,1     | 26,5                          | 39,8               | 5,8                      | 5,2                         |
| <b>Secteur d'activité</b> |               |          |                               |                    |                          |                             |
| Agriculture               | 26,4          | 39,6     | 18,5                          | 40,3               | 6,1                      | 10,2                        |
| Industrie                 | 19,9          | 43,0     | 28,7                          | 35,7               | 7,4                      | 8,3                         |
| Commerce                  | 41,6          | 68,5     | 23,9                          | 36,3               | 7,2                      | 6,3                         |
| Services                  | 12,1          | 25,9     | 33,6                          | 33,7               | 8,5                      | 6,4                         |
| Ensemble                  | 100,0         | 50,7     | 24,6                          | 36,9               | 7,1                      | 7,8                         |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

### 3.4 Temps de travail et rémunérations

Les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel. La durée légale du travail est de 48 heures par semaine dans l'ensemble du territoire national, et on constate que les actifs du secteur informel travaillent en moyenne 48 heures par semaine. La situation diffère néanmoins à Kinshasa et autres centres urbains. La durée hebdomadaire moyenne de travail dépasse 50 heures à Kinshasa et est en dessous de 47 heures pour les autres centres urbains.

Ces moyennes cachent toutefois, des disparités importantes d'un type de travailleur à l'autre. L'analyse de la distribution du temps de travail montre que la charge hebdomadaire de travail est très variable :

- par branche (de 52 heures pour le commerce et 42 heures pour l'agriculture),
- par statut de travailleur (de 59 heures pour un patron et 50 heures pour les autres),
- par sexe (49 heures pour les femmes et 46 heures pour les hommes),
- par scolarité (48 heures en moyenne contre 45 pour les diplômés du supérieur).

Une telle hétérogénéité dans la durée du travail peut être interprétée de diverses manières. Elle peut être vue comme élément positif témoignant de la flexibilité du secteur informel, se traduisant par un nombre d'heures travaillées modulables selon l'état de la demande. Elle offre également la possibilité à ceux qui travaillent un petit nombre d'heures de mener parallèlement d'autres activités (travaux, domestiques, études, autres emplois, etc.). Inversement, elle peut être un indicateur du sous-emploi des ressources humaines dans le secteur informel, s'il s'avère que les individus travaillant à temps partiel le font contre leur gré. En outre, la forte proportion d'employés dont la charge horaire hebdomadaire dépasse très largement la charge horaire légale peut être le signe d'un niveau très faible de rémunération horaire. Ce phénomène de surcharge de travail de subsistance semble être particulièrement observé dans les activités de commerce où la durée hebdomadaire du travail dépasse 52 heures.

La présence massive d'horaires très élevés peut aussi être considérée comme un indice de sous-emploi. Elle met en lumière l'inadéquation entre emploi, qualification et rémunération, puisque cette charge horaire constitue la seule manière d'obtenir un revenu acceptable, au prix d'une productivité horaire dérisoire.

L'estimation des revenus dans le secteur informel pose de sérieux problèmes de mesure et d'interprétation. Outre les difficultés à obtenir une évaluation fiable, faute de comptabilité écrite ou de bulletin de paie, la diversité des statuts et la variabilité des horaires ouverts rendent délicats le choix d'un indicateur pertinent.

Le revenu des travailleurs indépendants du secteur informel correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la comptabilité nationale. L'EBE est la part de la valeur ajoutée de l'UPI qui revient à l'entrepreneur, une fois déduits la masse salariale (donnée aux travailleurs dépendants) et les impôts indirects nets de subventions (versés à l'Etat). Cependant, l'EBE surestime le revenu disponible des travailleurs indépendants dans la mesure où, en toute rigueur, il faudrait en déduire la part des investissements autofinancés, les charges d'intérêt contractées sur des emprunts effectués par l'UPI, et les charges diverses (rémunérations des services de sous-traitance, etc.). De plus, l'EBE doit être considéré comme un revenu mixte, qui rémunère aussi bien le travail effectif de l'entrepreneur, que le capital investi dans l'UPI.

La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est d'environ 55.600 CDF. En termes de revenu horaire, on obtient 348 CDF en moyenne dans le secteur informel. Les travailleurs informels de Kinshasa s'en tirent légèrement mieux avec un revenu moyen égal à 1,3 fois celui des autres agglomérations, mais le coût de la vie est plus élevé dans la capitale.

En fait, la rémunération moyenne cache d'importantes disparités. Elle est fortement tributaire des revenus les plus élevés, et donc assez peu représentative de la situation réelle de la majorité des travailleurs du secteur informel. Ainsi, le revenu mensuel moyen, tiré par quelques hauts revenus de patrons est cinq fois supérieur au revenu médian : la moitié des travailleurs du secteur informel gagnent moins de 9.600 CDF par mois, valeur proche du niveau du salaire minimum légal de 8.770 CDF en vigueur en 2004.

Les femmes qui travaillent dans le secteur informel pâtissent d'un déficit de revenu très marqué par rapport aux hommes. En moyenne, les hommes perçoivent un revenu plus de deux fois et demi supérieur à celui perçu par les femmes, tout en travaillant moins d'heures qu'elles dans la semaine.

En termes sectoriels, c'est dans les branches commerciales qu'on trouve les revenus les plus élevés, avec une moyenne de 84.000 CDF par mois, soit quatre fois plus que la rémunération obtenue dans les activités agricoles. Le revenu horaire moyen perçu dans le commerce est supérieur à 500 CDF, tandis qu'il dépasse à peine 100 CDF dans l'agriculture. Les faibles rémunérations offertes par les UPI agricoles urbaines expliquent que les jeunes actifs les délaissent pour des UPI de vente de produits ou de services, à en juger par la moyenne d'âge très élevée de la main d'œuvre du secteur agricole urbain. Mais c'est aussi dans le commerce que les disparités de revenus sont les plus grandes, puisque la moitié des travailleurs du commerce informel gagnent moins de 13.500 CDF.

Le statut dans l'emploi discrimine fortement le montant des rémunérations perçues. Les patrons (de même que les associés) se situent en haut de l'échelle avec un revenu moyen d'environ 193.600 CDF, et un revenu médian de 83.300 CDF, équivalent à près de 10 fois le salaire minimum légal. Les travailleurs à leur propre compte occupent la deuxième place dans cette hiérarchie, avec un revenu moyen d'environ 63.000 CDF et un revenu médian proche de 20.000 CDF par mois, avec donc de très fortes disparités entre hauts et bas revenus. Au sein des travailleurs dépendants, les salariés ne perçoivent qu'une faible rémunération, inférieure pour la moitié d'entre eux au salaire minimum légal. Enfin, situés en bas de l'échelle, les apprentis et les aides familiaux ont un revenu moyen largement inférieur au salaire minimum en vigueur, qu'il soit mensuel ou horaire.

Comme ailleurs, les revenus dans le secteur informel croissent en fonction du niveau de capital humain accumulé par les travailleurs. En particulier, la rémunération est une fonction croissante du niveau scolaire, ce qui montre que, même en l'absence de grille de salaires formelle, l'éducation et la qualification restent valorisées dans le secteur informel. Le rapport des revenus passe ainsi de 1 à 6 entre un individu qui n'a pas été à l'école et un individu qui a suivi un cursus de cycle supérieur. Notons toutefois que les disparités de revenus au sein d'un même niveau d'éducation croissent eux-mêmes avec le niveau d'études. Les travailleurs ayant bénéficié d'un apprentissage formel dans une école technique bénéficient aussi de gains plus conséquents, tandis que ceux qui se sont formés sur le tas à leur profession ne peuvent prétendre qu'à un niveau médian de moitié moins important. En outre, les apprentis formés dans les grandes entreprises du formel valorisent davantage ce savoir-faire que ceux formés dans les petites entreprises de l'informel (41.000 CDF contre 35.000 CDF).

**Tableau 6 : Rémunération et horaires de travail dans le secteur informel**

|                         | Revenu mensuel moyen (CDF) | Revenu mensuel médian (CDF) | Horaire hebdo moyen (heures) | Revenu horaire moyen (CDF) |
|-------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Secteur d'activité      |                            |                             |                              |                            |
| Activités agricoles     | 18.900                     | 3.200                       | 42                           | 117                        |
| Industrie               | 48.000                     | 11.000                      | 46                           | 300                        |
| Commerce                | 83.800                     | 13.500                      | 52                           | 512                        |
| Services                | 49.400                     | 19.500                      | 49                           | 354                        |
| Sexe                    |                            |                             |                              |                            |
| Homme                   | 80.100                     | 11.200                      | 46                           | 506                        |
| Femme                   | 31.700                     | 8.400                       | 49                           | 196                        |
| Statut                  |                            |                             |                              |                            |
| Patron                  | 193.600                    | 82.300                      | 59                           | 1.932                      |
| Travailleur indépendant | 62.800                     | 13.800                      | 50                           | 372                        |
| Associés                | 124.500                    | 16.700                      | 50                           | 537                        |
| Salarié                 | 23.200                     | 8.200                       | 50                           | 306                        |
| Scolarité               |                            |                             |                              |                            |
| Non scolarisé           | 11.700                     | 4.400                       | 48                           | 97                         |
| Primaire                | 27.700                     | 6.800                       | 48                           | 173                        |
| Secondaire              | 81.100                     | 14.400                      | 48                           | 504                        |
| Supérieur               | 103.600                    | 21.700                      | 45                           | 643                        |
| Apprentissage           |                            |                             |                              |                            |
| Ecole technique         | 68.300                     | 22.100                      | 48                           | 602                        |
| Grande entreprise       | 41.100                     | 24.100                      | 50                           | 216                        |
| Petite entreprise       | 35.400                     | 3.200                       | 47                           | 194                        |
| Tout seul, pratique     | 56.000                     | 9.500                       | 48                           | 334                        |
| Autre                   | 65.700                     | 9.000                       | 44                           | 555                        |
| Ensemble                | 55.600                     | 9.600                       | 48                           | 348                        |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Note : Le revenu des travailleurs indépendants (patrons, associés et travailleurs à leur propre compte) correspond à l'EBE généré par l'UPI. Le revenu des travailleurs dépendants comprend l'ensemble des rémunérations qu'ils perçoivent (salaires directs, primes et avantages de toutes sortes, monétaires ou en nature).

## 4 CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

Le capital fait partie avec le travail des deux facteurs de production qui permettent aux UPI de produire des biens et services mis sur le marché. Le chapitre précédent a été consacré au travail, celui-ci s'intéresse au facteur capital, c'est-à-dire à l'ensemble des biens durables (terrains, logement, véhicules, mobilier, machines, outillages, etc.) possédés par les UPI et utilisés dans le processus de la production. Le capital constitue un facteur déterminant de la fonction de production des unités économiques.

Le montant total du capital du secteur informel, estimé au coût de remplacement, atteint 86 milliards de CDF pour toutes les agglomérations urbaines de la République Démocratique du Congo dont 21 milliards de CDF de capital dans Kinshasa et 65 milliards dans les centres urbains des autres provinces.

Pour les activités agricoles, le terrain constitue naturellement le principal facteur de production : la moitié de la valeur totale du capital acquis dans les UPI agricoles urbaines provient de l'acquisition de terres. Dans le secteur industriel, le capital est essentiellement composé de machines (26,9 %) et de petits outillages (51,4 %). Dans les activités commerciales, le capital est en grande partie composée des outillages et autres (64,6 %). La structure du capital semble la plus diversifiée dans les activités de services avec 36,0 % de la valeur totale du capital constituée par l'acquisition des véhicules, 27,8 % affectés à l'acquisition des machines, 17,9 % affectés à l'acquisition outillages et autres, 9,8 % consacrés aux mobiliers et équipements de bureau et 8,6 % affectés à l'achat de terrains et locaux.

Globalement, la structure du capital est assez diversifiée avec principalement des outillages, de terrain et locaux, des machines et dans une moindre mesure avec l'acquisition des véhicules et enfin avec l'achat de mobiliers et équipements de bureaux.

**Tableau 7 : Structure du capital du secteur informel**

| Secteur d'activité | % d'UPI avec capital | Montant moyen par UPI ayant un capital (Milliers CDF) | Montant total (Milliards CDF) | Structure du capital (% de sa valeur) |          |                  |          |                     |       |
|--------------------|----------------------|---|-------------------------------|---------------------------------------|----------|------------------|----------|---------------------|-------|
|                    |                      |   |                               | Terrains locaux                       | Machines | Mobilier, Bureau | Véhicule | Outillage et autres | Total |
| Agriculture        | 30,6                 | 37  | 21                            | 47,9                                  | 1,1      | 0,4              | 5,0      | 45,5                | 100   |
| Industrie          | 35,6                 | 26  | 13                            | 12,4                                  | 26,9     | 8,3              | 1,1      | 51,4                | 100   |
| Commerce           | 25,1                 | 38  | 37                            | 10,2                                  | 9,6      | 11,1             | 4,6      | 64,6                | 100   |
| Service            | 23,4                 | 64  | 15                            | 8,6                                   | 27,8     | 9,8              | 36,0     | 17,9                | 100   |
| Ensemble           | 28,2                 | 38  | 86                            | 19,3                                  | 13,3     | 7,9              | 9,8      | 49,7                | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

La branche comprenant en proportion le plus d'UPI ayant acquis du capital est l'« *industrie* », qui regroupe des activités requérant des équipements techniques de base pour pouvoir produire ou transformer.

En termes de montant moyen de capital par UPI, les services sont nettement au-dessus des autres secteurs : la valeur du capital est même 2 fois et demie plus élevée dans les services que dans l'industrie, notamment avec le poste « *véhicules* » dans les activités de « *transports* » et de « *réparation* ».

Dans une large majorité, le capital du secteur informel urbain est constitué de biens achetés neufs (73,8 %); Mais une partie non négligeable du capital existant (20 % du total) a été acquis d'occasion, particulièrement pour les véhicules professionnels (34 %), les locaux (30 %). Cette notion de qualité ne concerne pas les terrains. Le capital autoproduit par l'UPI ne se rencontre que dans le cas des locaux (10 % sont construits par l'UPI pour l'UPI) et l'outillage (8 %).

Notons que le secteur informel de Kinshasa recourt très peu aux biens d'occasion (10,2 %) que celui des autres centres urbains (23 %) : ces derniers sont en périphérie du marché d'approvisionnement en biens d'équipements durables neufs.

Considéré globalement, il faut noter que près de 91,3 % du capital sont la propriété des UPI qui les utilisent, et seulement 4,8 % est en location, 3,9 % utilisés en prêts ou partage. En fait, seuls les locaux et les machines sont les biens durables les plus souvent prêtés ou partagés (respectivement 9,8 % pour les terrains et locaux et 6,4 % pour les machines).

**Tableau 8 : Caractéristiques du capital (en % de sa valeur)**

| Type de capital          | Qualité du capital |       |              |       | Propriété du capital |           |                 |       |
|--------------------------|--------------------|-------|--------------|-------|----------------------|-----------|-----------------|-------|
|                          | Neuf               | Usagé | Auto produit | Total | Propriétaire         | Locataire | Prêt ou partagé | Total |
| Terrains, locaux         | 59,8               | 29,9  | 10,3         | 100   | 77,5                 | 12,7      | 9,8             | 100   |
| Machines                 | 80,1               | 17,6  | 2,4          | 100   | 92,2                 | 1,4       | 6,4             | 100   |
| Mobilier de bureau       | 85,2               | 12,1  | 2,7          | 100   | 96,0                 | 1,8       | 2,2             | 100   |
| Véhicules professionnels | 66,0               | 33,6  | 0,3          | 100   | 93,9                 | 5,1       | 1,1             | 100   |
| Outillage                | 77,2               | 15,2  | 7,7          | 100   | 95,1                 | 3,1       | 1,8             | 100   |
| Ensemble                 | 73,8               | 19,9  | 6,3          | 100   | 91,3                 | 4,8       | 3,9             | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

#### 4.1 Origine du capital du secteur informel

Dans toutes les agglomérations urbaines de la République Démocratique du Congo, un peu plus de la moitié du capital provient directement du cercle familial ou amical, avec un maximum de 64,2 % à Kinshasa et un minimum de 49 % dans les autres urbains. Les fournisseurs constituent un second pourvoyeur de capital pour les UPI, à raison de 30,5 %. Banques et clients sont des pourvoyeurs marginaux.

**Tableau 9 : Origine du capital du secteur informel (en % de sa valeur)**

| Secteur d'activité | Famille ou amis | Clients | Fournisseurs | Usuriers | Association de producteurs | Banque | Micro crédits | Autre | Total |
|--------------------|-----------------|---------|--------------|----------|----------------------------|--------|---------------|-------|-------|
| Agriculture        | 67,5            | 4,5     | 11,5         | 0,3      | 0,3                        | 10,4   | 0,0           | 5,5   | 100   |
| Industrie          | 56,3            | 5,1     | 26,9         | 3,6      | 0,2                        | 2,1    | 0,3           | 5,4   | 100   |
| Commerce           | 42,7            | 9,3     | 42,5         | 2,0      | 0,1                        | 0,0    | 0,0           | 3,3   | 100   |
| Service            | 53,6            | 3,6     | 30,1         | 1,9      | 1,5                        | 2,2    | .             | 7,1   | 100   |
| Ensemble           | 52,6            | 6,5     | 30,5         | 1,8      | 0,4                        | 3,2    | 0,1           | 4,8   | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

#### 4.2 Financement du capital informel

L'épargne individuelle représente le principal mode de financement du capital des unités de production informelles avec plus de 88,5 % de la valeur totale du capital. Ce résultat montre l'importance de l'autofinancement dans la dynamique d'accumulation du secteur informel. Il met aussi en lumière le faible degré d'organisation du système financier informel, puisque même les prêts d'origine familiale (3,5 %) ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'obtention des fonds nécessaires à l'investissement, sauf dans l'industrie (10,4 %).

Quant à l'accès des unités de production informelles au système bancaire, il est inexistant (à peine 0,2 % du capital), et ce, pour toutes les branches considérées hormis les activités agricoles où il atteint 0,6 %. Dans cette branche, on peut relever l'influence des associations de producteurs (coopératives agricoles), lesquelles assurent 10,4 % du financement du capital des UPI.

Les micro crédits, demandant moins de garanties que les banques et étant plus adaptées aux faibles montants nécessaires, sont encore presque absents du financement du capital du secteur informel (0,1 %). La mise en place de programme de micro crédits spécialement orientés vers l'acquisition du capital permettrait pourtant peut-être d'améliorer de manière substantielle les volumes de biens durables des UPI et à terme la productivité du secteur.

**Tableau 10 : Mode de financement du capital du secteur informel (en % de sa valeur)**

| Secteur d'activité | Epargne, don, héritage | Prêt familial | Prêt chez clients | Prêt chez fournisseurs | Prêt chez usuriers | Prêt associations de producteurs | Prêt micro-finance | Prêt bancaire | Autre | Total |
|--------------------|------------------------|---------------|-------------------|------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|---------------|-------|-------|
| Agriculture        | 79,1                   | 2,0           | 1,6               | 0,1                    | 0,0                | 10,4                             | 0,0                | 0,6           | 6,2   | 100   |
| Industrie          | 83,8                   | 10,4          | 0,8               | 0,2                    | 0,3                | 0,0                              | 0,3                | 0,0           | 4,3   | 100   |
| Commerce           | 93,2                   | 2,0           | 0,2               | 0,2                    | 0,0                | 0,0                              | 0,0                | 0,0           | 4,4   | 100   |
| Service            | 93,7                   | 3,7           | 0,0               | 0,1                    | 0,0                | 0,8                              | 0,2                | 0,0           | 1,4   | 100   |
| Ensemble           | 88,5                   | 3,5           | 0,6               | 0,1                    | 0,0                | 2,7                              | 0,1                | 0,2           | 4,3   | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

### 4.3 Financement de l'activité : Investissement et emprunt dans le secteur informel

L'investissement total réalisé dans le secteur informel entre 2004 et 2005 s'élève à 5 milliards de CDF, soit 5,8 % de l'ensemble du capital du secteur informel. Rapporté à la valeur ajoutée du secteur, le taux d'investissement est très faible, soit à peine 0,3 %. La structure des investissements (ou flux de capital) est assez peu différente de celle du capital détenu dans l'informel. Ces investissements sont réalisés notamment dans le commerce (55,4 %), l'industrie (19 %) et l'agriculture (18,4 %).

L'investissement moyen par UPI est de 18.200 CDF pour l'ensemble des UPI. Cette moyenne cache toutefois des disparités assez sensibles selon les branches d'activité et type d'investissement. Par branche, le capital moyen investi par UPI varie du simple au double selon qu'on travaille dans les services (environ 14.000 CDF) ou dans les commerces (environ 24.000 CDF). Mais c'est dans l'industrie que les UPI sont les plus nombreuses à investir, notamment dans le renouvellement ou l'achat de leur outillage (deux tiers de leurs investissements)

La structure de l'investissement selon le type de biens acquis est similaire à celle du stock de capital. En effet, l'outillage représente en valeur le poste le plus important, soit 60 %. Les autres types d'investissement n'occupent que 5,8 % à 14,3 % de la valeur totale des investissements.

**Tableau 11 : Structure d'investissement du secteur informel**

| Secteur d'activité | Importance de l'investissement        |  |                                      | Type d'investissement (% de sa valeur) |          |                    |          |                   | Total |
|--------------------|---------------------------------------|--|--------------------------------------|--|----------|--------------------|----------|-------------------|-------|
|                    | UPI avec capital qui investissent (%) | Montant moyen par UPI ayant investi (en CDF) | Part dans l'investissement total (%) | Terrains, locaux                       | Véhicule | Mobilier de bureau | Machines | Outillage/ autres |       |
| Agriculture        | 34,2                                  | 14 100                                       | 18,4                                 | 38,2                                   | 2,4      | 1,1                | 10,9     | 47,4              | 100   |
| Industrie          | 40,3                                  | 14 000                                       | 19,0                                 | 5,6                                    | 14,6     | 11,7               | 0,5      | 67,6              | 100   |
| Commerce           | 33,0                                  | 24 000                                       | 55,4                                 | 9,6                                    | 3,1      | 14,8               | 5,5      | 67,1              | 100   |
| Service            | 29,2                                  | 14 000                                       | 7,2                                  | 12,5                                   | 12,2     | 10,5               | 46,4     | 18,3              | 100   |
| Ensemble           | 34,4                                  | 18 200                                       | 100,0                                | 14,3                                   | 5,8      | 11,4               | 8,5      | 60,0              | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

### 4.4 Les emprunts

L'analyse faite précédemment a montré la prépondérance de l'autofinancement dans l'acquisition du stock de capital et la faiblesse des investissements, en particulier ceux financés par les banques ou les institutions de micro-crédits.

Mais le recours à l'emprunt peut avoir lieu pour financer d'autres usages liés à l'activité des UPI (frais de fonctionnement, fonds de roulement, besoins de trésorerie, etc.).

Sur l'année étudiée, 26,2 % des UPI ont emprunté de l'argent pour leur activité. Le montant total des emprunts est d'environ 25,6 milliards de CDF, dont 40 % dans les activités commerciales. La majeure partie de ces emprunts a été réalisée à Kinshasa (19 milliards de CDF contre 6,6 milliards seulement

dans les autres centres urbains). Le nombre d'UPI emprunteuses varie peu selon la branche. Notons toutefois que les UPI agricoles sont en proportion peu nombreuses (16,1 %) à avoir emprunté, mais les montants moyens des emprunts contractés par UPI y sont plus conséquents.. Le montant moyen d'emprunt par UPI s'élève à 34.000 CDF par an. Le commerce concentre presque la moitié du montant total des emprunts du secteur informel. Il paraît étonnant que les montants moyens par UPI soient plus faibles dans l'industrie, secteur pourtant intensif en capital, que dans les autres secteurs : une explication pourrait être qu'il n'est pas rare que les clients des UPI industrielles paient un acompte sur la commande qu'ils y effectuent. Le montant moyen par UPI ayant emprunté s'élève à 32.000 CDF à Kinshasa contre 41.000 CDF en moyenne dans les autres urbains en province, mais les UPI sont plus nombreuses à emprunter à Kinshasa que dans les autres agglomérations.

**Tableau 12 : Emprunt dans le secteur informel**

| Secteur d'activité | UPI qui empruntent (%) | Montant moyen par UPI qui emprunte (Milliers CDF) | Montant total (Millions CDF) |
|--------------------|------------------------|---|------------------------------|
| Agriculture        | 16,1                   | 62  | 6,4                          |
| Industrie          | 29,6                   | 19  | 3,2                          |
| Commerce           | 29,3                   | 26  | 10,3                         |
| Services           | 27,9                   | 65  | 5,7                          |
| Ensemble           | 26,2                   | 34  | 25,6                         |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

## 5 PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE

### 5.1 Le poids du secteur informel

La contribution du secteur informel dans la formation du revenu pour un pays comme la RDC qui a vu son tissu économique s'effriter au cours des années suite aux guerres et aux divers pillages, est une information précieuse. Cela a été longtemps recherché par les comptables nationaux, les planificateurs et autres utilisateurs ont pour tenter d'évaluer l'effort de création de richesse à l'intérieur du territoire économique national. Il ne fait nul doute que les informations ci-après vont modifier le niveau et la structure du Produit Intérieur Brut de façon notable.

Si l'importance du secteur informel comme pourvoyeur d'emplois est aujourd'hui universellement admise, le poids de la production de ce secteur reste un enjeu de première taille. Le chiffre d'affaires du secteur informel atteint 6.774 milliards de CDF<sup>5</sup> pour l'ensemble du milieu urbain de la RDC au cours de l'exercice 2004/2005 dont 5.039 milliards de CDF pour les activités commerciales, soit 74,3 %. Cependant, étant donné la part prépondérante du commerce au sein du secteur informel, il est plus pertinent de raisonner en termes de production ou de valeur ajoutée pour apprécier le poids économique réel de ce dernier<sup>6</sup>. Ainsi, le secteur informel a produit pour 3.166 milliards de CDF de biens et services et a créé 1.844 milliards de CDF de valeur ajoutée. Un tiers du chiffre d'affaires total est réalisé dans la capitale et que ce soit au niveau de la production ou de la valeur ajoutée, Le secteur informel de Kinshasa représente environ 30 % de l'ensemble urbain.

Le secteur informel est à l'origine un phénomène urbain, où les activités agricoles sont généralement peu répandues. Cependant, le secteur primaire représente un poids non négligeable dans l'économie urbaine congolaise<sup>7</sup>. Aussi il a semblé intéressant d'inclure ces activités agricoles dans l'étude du secteur informel.

<sup>5</sup> CDF est la représentation internationale du Franc congolais.

<sup>6</sup> La différence entre le chiffre d'affaires et la production provient des produits achetés pour être revendus en l'état.

<sup>7</sup> A Kinshasa, le phénomène est si visible qu'une journaliste belge, Colette Braeckman, a écrit dans son livre le « Dinosauire » que « là où l'on devait cultiver les fleurs, ce sont des légumes que l'on cultive ».

**Tableau 13 : Chiffres d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel selon le milieu de résidence (en milliards de CDF)**

| Secteur d'activité            | Structure des UPI (%) | Chiffre d'affaires | Production | Valeur ajoutée |
|-------------------------------|-----------------------|--------------------|------------|----------------|
| <b>Kinshasa</b>               |                       |                    |            |                |
| Agriculture                   | 8,5                   | 92                 | 44         | 26             |
| Industrie                     | 18,5                  | 236                | 200        | 48             |
| Commerce                      | 60,1                  | 1 780              | 652        | 455            |
| Services                      | 12,9                  | 170                | 90         | 19             |
| Ensemble                      | 100                   | 2 277              | 985        | 548            |
| <b>Autres centres urbains</b> |                       |                    |            |                |
| Agriculture                   | 28,2                  | 277                | 250        | 155            |
| Industrie                     | 19,7                  | 583                | 529        | 225            |
| Commerce                      | 41,6                  | 3 260              | 1 099      | 757            |
| Services                      | 10,5                  | 377                | 302        | 159            |
| Ensemble                      | 100                   | 4 496              | 2 180      | 1 296          |
| <b>Ensemble Urbain</b>        |                       |                    |            |                |
| Agriculture                   | 22,2                  | 369                | 294        | 181            |
| Industrie                     | 19,3                  | 818                | 729        | 273            |
| Commerce                      | 47,3                  | 5 039              | 1 751      | 1 212          |
| Services                      | 11,2                  | 547                | 391        | 178            |
| Ensemble                      | 100                   | 6 774              | 3 166      | 1 844          |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

## 5.2 La structure de la production et des coûts

Très nombreuses au sein du secteur informel urbain, les activités commerciales contribuent au trois-quarts du chiffre d'affaires, à plus de la moitié de la production et à plus de deux-tiers de la valeur ajoutée totale du secteur informel. Le reste de la valeur ajoutée est réparti entre l'industrie (14,8 %) et les services avec moins de 10 %, contribution équivalente de la branche agricole.

La décomposition fonctionnelle de la valeur ajoutée par facteur de production montre que la part de la rémunération du travail dépendant (essentiellement salarié) atteint seulement 2,8 % et correspond presque uniquement à des salaires directs (moins de 5 % à Kinshasa). L'industrie se distingue des autres secteurs d'activité, avec une masse salariale un peu plus élevée qu'ailleurs (10,5 % de la valeur ajoutée). Le bâtiment en est certainement l'explication, ce secteur employant plus fréquemment de la main d'œuvre. Mais d'un point de vue plus général, le faible poids de la masse salariale est une des caractéristiques principales du secteur informel.

Le montant total des impôts (net des subventions directement liées à l'activité) est très faible. L'Etat ne perçoit que 2,3 % de la valeur ajoutée du secteur informel, principalement sous forme de patente, mais aussi d'impôts locaux (ticket, place), de droits d'enregistrement et de bail. Les « services » sont ceux qui subissent relativement la plus forte ponction de l'administration (5,1 % de la valeur ajoutée est affectée aux taxes), notamment dans la branche des transports et télécommunications. La pression fiscale s'exerce aussi sur le commerce et au niveau géographique, la capitale semble également y être plus soumise avec 2,6 % de la VA affectée aux taxes. Il existe donc ici un potentiel fiscal pour l'Etat, qu'il conviendrait sans doute d'étudier, pour tenir compte des spécificités de ce secteur. La mise en place d'un système viable de taxation du secteur informel doit être modulée en fonction de la rentabilité réelle des UPI (très faible pour la majorité). Il doit aussi chercher à minimiser les coûts de recouvrement de l'impôt, a priori très élevés, compte tenu de l'atomisation des UPI.

Enfin, l'excédent brut d'exploitation (EBE, net des autres charges liées à la production non classées ailleurs), la troisième composante de la valeur ajoutée, est de loin la plus importante, puisqu'il atteint en moyenne près de 95 %. Il n'est même jamais inférieur à 85 %, quelle que soit le secteur considéré. Il ne faut cependant pas assimiler l'EBE à la rémunération du capital, dans la mesure où la plus grande partie revient à la rémunération du travail des travailleurs à leur propre compte et des petits patrons.

**Tableau 14 : Structure du chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel en milieu urbain**

| Secteur d'activité | Structure (en %) | Taux de valeur ajoutée | Décomposition de la valeur ajoutée mensuelle (%) |
|--------------------|------------------|------------------------|--|
|--------------------|------------------|------------------------|--|

|             | Chiffre d'affaires | Production | Valeur ajoutée |      | Masse salariale | Impôts et taxes | EBE  | Total |
|-------------|--------------------|------------|----------------|------|-----------------|-----------------|------|-------|
| Agriculture | 5,5                | 9,3        | 9,8            | 61,6 | 2,0             | 1,4             | 96,5 | 100   |
| Industrie   | 12,1               | 23,0       | 14,8           | 37,4 | 10,5            | 1,8             | 87,8 | 100   |
| Commerce    | 74,4               | 55,3       | 65,7           | 69,2 | 0,6             | 2,2             | 97,1 | 100   |
| Services    | 8,1                | 12,4       | 9,7            | 45,6 | 6,7             | 5,1             | 88,0 | 100   |
| Ensemble    | 100,0              | 100,0      | 100,0          | 58,3 | 2,8             | 2,3             | 94,8 | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

### 5.3 Les performances économiques du secteur informel

L'analyse des principaux agrégats moyens par unité de production montre le caractère réduit de l'échelle de l'activité dans le secteur informel. Dans l'ensemble urbain, les UPI enregistrent en moyenne un chiffre d'affaires mensuel de 212.000 CDF, une production mensuelle de 99.000 CDF et une valeur ajoutée de 75.500 CDF. Pour la capitale, les performances sont évidemment plus élevées avec respectivement 259.000 CDF (chiffre d'affaires), 117.000 CDF (production) et 91.000 CDF (valeur ajoutée).

Quel que soit l'indicateur retenu, les UPI commerciales sont celles qui brassent le plus gros volume d'activité, avec, en moyenne, plus de 336.000 CDF de chiffre d'affaires par mois. Elles restent également au dessus de la moyenne de l'ensemble du pays lorsqu'on prend en compte le niveau de la production ou de la valeur ajoutée avec respectivement 120.000 et 101.000 CDF par mois. Hormis la branche agricole qui est logiquement l'activité la moins productive, les secteurs de l'industrie et des services, représentant respectivement 19 % et 11 % des UPI urbaines, enregistrent des volumes d'activité comparables (autour de 66.000-68.000 CDF de valeur ajoutée par exemple).

L'analyse des indicateurs de productivité montre que dans l'ensemble, un actif du secteur informel crée en moyenne une valeur ajoutée mensuelle de 62.400 CDF (95.300 CDF à Kinshasa). Ce ratio est plus élevé dans le secteur du commerce avec 94.600 CDF (118.600 CDF à Kinshasa). La branche agricole présente la productivité la plus faible avec 20.000 CDF, soit trois fois moins que la moyenne sur l'ensemble urbain. Une heure de travail effectué génère 317 CDF de valeur ajoutée, 451 CDF à Kinshasa, le classement par secteur d'activité restant inchangé.

**Tableau 15 : Performances économiques du secteur informel**

| Secteur d'activité     | valeur moyenne en milliers de CDF par mois |            |                |       | Productivités apparentes du travail et du capital |       |        |
|------------------------|--|------------|----------------|-------|---|-------|--------|
|                        | Chiffre d'affaires                         | Production | Valeur ajoutée | EBE   | VA/L1   | VA/L2 | (VA/K) |
| Kinshasa               |  |            |                |       |   |       |        |
| Agriculture            | 130,0                                      | 59,9       | 43,6           | 42,0  | 42,1  | 216   | 1      |
| Industrie              | 157,2                                      | 131,6      | 83,1           | 70,6  | 86,5  | 422   | 5      |
| Commerce               | 328,2                                      | 128,1      | 108,3          | 106,6 | 118,6   | 534   | 10     |
| Services               | 158,4                                      | 82,2       | 50,6           | 47,9  | 46,8  | 254   | 2      |
| Ensemble               | 258,6                                      | 117,1      | 90,9           | 87,1  | 95,3  | 451   | 5      |
| Autres centres urbains |  |            |                |       |   |       |        |
| Agriculture            | 40,0                                       | 36,2       | 27,6           | 26,8  | 18,4  | 111   | 1      |
| Industrie              | 101,6                                      | 94,5       | 62,8           | 61,0  | 46,1  | 251   | 3      |
| Commerce               | 340,9                                      | 115,7      | 96,6           | 94,6  | 82,9  | 385   | 2      |
| Services               | 152,1                                      | 126,6      | 74,4           | 66,3  | 52,1  | 251   | 2      |
| Ensemble               | 191,7                                      | 91,0       | 68,8           | 66,5  | 52,0  | 270   | 2      |
| Ensemble urbain        |  |            |                |       |   |       |        |
| Agriculture            | 50,8                                       | 39,0       | 29,5           | 28,6  | 20,40   | 122   | 1      |
| Industrie              | 117,5                                      | 105,1      | 68,6           | 63,7  | 55,0  | 292   | 3      |
| Commerce               | 336,1                                      | 120,5      | 101,1          | 99,2  | 94,6  | 435   | 4      |
| Services               | 154,3                                      | 111,1      | 66,1           | 59,9  | 50,6  | 251   | 2      |
| Ensemble               | 212,1                                      | 99,0       | 75,5           | 72,8  | 62,4  | 317   | 3      |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Note : VA : valeur ajoutée. L1 : nombre de travailleurs. L2: nombre d'heures de travail par mois. K: valeur du capital au coût de remplacement. VA/L1 mensuelle est exprimée en milliers de CDF/travailleur. VA/L2 est exprimée en CDF/heure.

## 5.4 L'insertion du secteur informel dans le système productif

Pour apprécier le niveau d'intégration du secteur informel dans le tissu productif local, il convient d'identifier, en amont, la provenance des consommations intermédiaires, et, en aval, quels sont les segments de la demande à laquelle satisfait le secteur informel.

### *Origine des matières premières consommées*

Le principal fournisseur des UPI est de loin le secteur informel lui-même, et plus particulièrement le secteur informel commercial. Près des deux tiers des chefs d'UPI déclarent acheter leurs matières premières chez d'autres informels, et environ 57 % auprès de commerces informels.

Lorsqu'elles se fournissent auprès du secteur formel, ce sont les grands commerces plus que les grandes entreprises de production qui sont sollicités (respectivement 10 % et 2 %). En pourcentage d'UPI, le poids des importations directes est quasi nul. Enfin, seulement 2,7 % des UPI font appel au secteur public concernant l'approvisionnement.

En pourcentage de la valeur des consommations intermédiaires, la hiérarchie par type de fournisseurs est conservée, même si le poids relatif du secteur moderne s'accroît, dans la mesure où les établissements informels les plus importants sont aussi ceux qui sont le plus liés au secteur formel. Dans l'ensemble urbain, 69 % des intrants proviennent du secteur informel, en particulier par les petites entreprises commerciales. Si l'on ajoute à ce circuit interne au secteur informel les unités de production qui s'approvisionnent en matières premières auprès des ménages, cette proportion augmente à près de 90 %. Ces proportions sont identiques que ce soit à Kinshasa ou dans les autres centres urbains. Dans l'ensemble, les UPI ne recourent pas aux importations directes. En termes d'activité, le secteur du commerce est le plus dépendant du secteur formel (15 %).

**Tableau 16 : Origine des matières premières consommées du secteur informel en milieu urbain**  
(en % de la valeur totale des intrants)

| Secteur d'activité | Secteur d'origine |                                      |                               |  |                                   |        |                     | Total |
|--------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------------|--------|---------------------|-------|
|                    | Secteur public    | Grande entreprise privée commerciale | Petite entreprise commerciale | Grande entreprise privée non commerciale | Petite entreprise non commerciale | Ménage | Importation directe |       |
| Agriculture        | 1,9               | 2,2                                  | 54,1                          | 0,1                                      | 12,3                              | 29,2   | 0,1                 | 100   |
| Industrie          | 1,6               | 2,7                                  | 63,8                          | 0,1                                      | 3,8                               | 27,8   | 0,1                 | 100   |
| Commerce           | 1,4               | 11,8                                 | 63,8                          | 1,7                                      | 5,3                               | 15,8   | 0,3                 | 100   |
| Services           | -                 | 6,7                                  | 67,5                          | 0,9                                      | 5,4                               | 19,4   | -                   | 100   |
| Ensemble           | 1,4               | 7,9                                  | 62,6                          | 1,0                                      | 6,0                               | 20,8   | 0,2                 | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

## 6 LE SECTEUR INFORMEL ET L'ETAT

La nature des relations du secteur informel avec l'Etat est au cœur des enjeux portant sur le rôle que ce secteur joue dans le processus de développement des pays du tiers-monde. Paradoxalement, ce champ d'investigation qui a fait couler beaucoup d'encre reste largement inexploré. On a même longtemps cru que, par nature, il était impossible d'obtenir des données fiables sur le secteur informel. L'ambivalence et l'inconstance de l'Etat vis à vis du secteur informel constitue une source d'incertitude qu'il convient de lever pour que l'effort productif des entrepreneurs informels ne soit sans cesse contrarié.

### 6.1 Le secteur informel et les registres administratifs

Le type de registre administratif renseigne sur la nature des liens institutionnels que le secteur informel entretient avec l'Etat. Si, par définition, la grande majorité des unités de production informelles ne possèdent pas de Numéro d'Identification Nationale (N.Id), cela n'implique pas nécessairement que le

secteur informel ne jouisse d'aucune reconnaissance juridique de la part de l'administration, étant donnée la multiplicité des formes d'enregistrement existant en RDC. Ainsi, en dehors du numéro d'identification nationale attribué par le Ministère de l'Economie au moment de la création, l'enregistrement dans quatre autres registres a été testé : le registre du commerce, la patente, la carte professionnelle et enfin la possession d'un numéro de sécurité sociale.

Dans l'immense majorité des cas, les unités informelles sont inconnues de l'ensemble des services de l'Etat. L'affiliation la plus fréquente correspond à la patente avec 7,5 % la possédant, les kinois sont en dessous de la moyenne avec 4,6 %. Pour ceux qui sont inscrits au registre de commerce, ils sont seulement moins d'un pour cent dans ce cas. Comme pour la patente, la carte professionnelle est détenue davantage dans les autres centres urbains (3,5 %) que dans la capitale où la carte est quasi inexistante. Enfin, le taux d'enregistrement sur les registres de la sécurité sociale est nul.

En fait, près de 91 % des UPI sont totalement inconnues des services publics, c'est à dire qu'elles ne possèdent pas de N.id, et ne sont enregistrées dans aucun autre registre. Seulement 7,6 % des UPI sont enregistrées dans un seul registre et seulement 1,8 % figurent dans au moins deux registres.

**Tableau 17 ; Nombre de registres par secteur d'activité et type d'UPI selon le milieu de résidence**

| Nombre de registres           | Primaire | Industrie | Commerce | Services | Total | UPI familiales | UPI salariales |
|-------------------------------|----------|-----------|----------|----------|-------|----------------|----------------|
| <b>Kinshasa</b>               |          |           |          |          |       |                |                |
| Pas de registre               | 95,2     | 97,2      | 93,1     | 92,7     | 94,0  | 93,9           | 97,6           |
| Un seul registre              | 4,8      | 2,8       | 5,5      | 5,5      | 4,9   | 5,0            | 2,4            |
| Plusieurs registres           | 0        | 0         | 1,4      | 1,8      | 1,1   | 1,1            | 0              |
| <b>Autres centres urbains</b> |          |           |          |          |       |                |                |
| Pas de registre               | 97,5     | 89,3      | 85,5     | 80,8     | 89,2  | 90,0           | 67,7           |
| Un seul registre              | 2,3      | 7,0       | 12,3     | 16,5     | 8,9   | 8,1            | 27,6           |
| Plusieurs registres           | 0,2      | 3,6       | 2,2      | 2,7      | 1,9   | 1,9            | 4,7            |
| <b>Ensemble urbain</b>        |          |           |          |          |       |                |                |
| Pas de registre               | 97,3     | 91,6      | 88,4     | 85,0     | 90,6  | 91,1           | 71,2           |
| Un seul registre              | 2,6      | 5,8       | 9,7      | 12,6     | 7,6   | 7,1            | 24,6           |
| Plusieurs registres           | 0,1      | 2,6       | 1,9      | 2,4      | 1,8   | 1,8            | 4,2            |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

## 6.2 Les raisons de non-enregistrement des unités de production informelles

On a souvent prétendu que l'informalité provenait d'un excès de régulations publiques, notamment de taux d'imposition excessifs dans le secteur formel, et d'une volonté délibérée des informels de contourner la législation. Cette thèse serait partiellement démentie dans le cas de la RDC. Quel que soit le type de registres considérés, entre 63 % dans les autres centres urbains et 69 % des chefs d'UPI à Kinshasa prétendent ne pas connaître la réglementation, soit qu'ils considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'ils déclarent ne pas savoir auprès de quelle institution il faudrait le faire. Donc, c'est avant tout la méconnaissance des obligations juridiques qui est avancée par les chefs d'unités de production informelles pour ne pas s'être déclarés.

Le refus ostensible de toute collaboration avec les organismes publics n'est le fait que d'une infime minorité, qui compte pour à peine 5,5 % des UPI. Entre 5,3 % et 8,3 % des UPI estiment que les démarches à entreprendre sont trop compliquées. Enfin, le coût monétaire associé à l'inscription aux registres administratifs est invoqué par environ un quart des promoteurs.

Les activités informelles apparaissent donc plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme une stratégie de "contournement" de la législation en vigueur jugée inhibante. La solution au problème du non enregistrement du secteur informel passe avant tout par une politique de communication active de la part de l'Etat et sans doute par une simplification administrative des démarches liées à l'enregistrement. Par contre, il ne serait pas

opportun de chercher à accroître de manière indifférenciée la pression fiscale sur le secteur informel, compte tenu de la piètre rentabilité de la plupart des UPI.

**Tableau 18 : Les raisons du non enregistrement des unités de production informelles selon le milieu de résidence**

| Types de registres       | Taux d'enregistrement | Raisons du non enregistrement |           |                        |                 |                                  |                                    |                |       |
|--------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------|------------------------|-----------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------|-------|
|                          |                       | Démarches trop compliquées    | Trop cher | En cours d'inscription | Non obligatoire | Ne sait pas s'il faut s'inscrire | Ne veut pas collaborer avec l'Etat | Autres raisons | Total |
| Kinshasa                 |                       |                               |           |                        |                 |                                  |                                    |                |       |
| Identification Nationale | 0,9                   | 17,2                          | 16,1      | 0,5                    | 38,7            | 13,0                             | 5,7                                | 8,8            | 100   |
| Registre de commerce     | 1,3                   | 9,6                           | 22,6      | 0,7                    | 38,7            | 13,5                             | 6,3                                | 8,6            | 100   |
| Patente                  | 4,6                   | 8,4                           | 12,1      | 3,4                    | 44,0            | 14,3                             | 9,7                                | 8,2            | 100   |
| Carte professionnelle    | 0,6                   | 5,8                           | 6,4       | 0,8                    | 55,4            | 18,0                             | 5,7                                | 7,8            | 100   |
| Sécurité Sociale         | 0,0                   | 8,3                           | 7,9       | 0,6                    | 46,1            | 23,1                             | 5,8                                | 8,3            | 100   |
| Autres centres urbains   |                       |                               |           |                        |                 |                                  |                                    |                |       |
| Identification Nationale | 0,2                   | 9,5                           | 24,7      | 1,0                    | 27,4            | 23,1                             | 4,6                                | 9,8            | 100   |
| Registre de commerce     | 0,5                   | 6,7                           | 25,4      | 1,2                    | 30,6            | 21,4                             | 4,3                                | 10,5           | 100   |
| Patente                  | 8,8                   | 4,9                           | 24,2      | 2,1                    | 32,3            | 21,1                             | 4,8                                | 10,7           | 100   |
| Carte professionnelle    | 3,5                   | 5,0                           | 16,7      | 2,1                    | 34,9            | 26,8                             | 4,2                                | 10,4           | 100   |
| Sécurité Sociale         | 0,0                   | 5,3                           | 15,0      | 0,9                    | 32,6            | 30,5                             | 5,3                                | 10,5           | 100   |
| Ensemble urbain          |                       |                               |           |                        |                 |                                  |                                    |                |       |
| Identification Nationale | 0,5                   | 11,8                          | 22,1      | 0,8                    | 30,8            | 20,0                             | 5,0                                | 9,5            | 100   |
| Registre de commerce     | 0,7                   | 7,6                           | 24,6      | 1,1                    | 33,1            | 19,0                             | 4,9                                | 9,9            | 100   |
| Patente                  | 7,5                   | 6,0                           | 20,4      | 2,5                    | 36,0            | 19,0                             | 6,3                                | 9,9            | 100   |
| Carte professionnelle    | 2,6                   | 5,2                           | 13,5      | 1,7                    | 41,3            | 24,0                             | 4,7                                | 9,6            | 100   |
| Sécurité Sociale         | 0,0                   | 6,2                           | 12,8      | 0,8                    | 36,7            | 28,2                             | 5,5                                | 9,8            | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

### 6.3 Si le secteur informel ne va pas à l'Etat, l'Etat ne va pas non plus au secteur informel

Si les informels n'effectuent pas les démarches nécessaires pour légaliser leur activité, existe-t-il une volonté de l'Etat de pousser les informels à s'insérer dans le cadre réglementaire ? Les résultats de l'enquête montrent que non. Ainsi, environ 9 % des chefs d'UPI déclarent avoir connu des problèmes avec les agents de l'Etat au cours de l'année écoulée. La proportion est nettement moindre à Kinshasa (4 %) ; elle est, par contre, relativement importante dans les autres villes et cités de la RDC (11 %). Une analyse plus approfondie permettrait de voir que les branches telles que la « réparation », la « confection » ou les « transports » sont plus touchées par ces frictions avec les agents publics.

Lorsqu'un litige survient, le différend se règle par le paiement d'une amende dans plus de 36 % des cas. Le paiement d'un « cadeau », symptôme du phénomène de la corruption, représente le mode de règlement du conflit pour plus de 44 % des chefs d'UPI interpellés par les agents de l'Etat. A Kinshasa, près de 54 % des litiges sont réglés avec des cadeaux. L'accord à l'amiable ou autres formes de « paiement » constitue encore un cinquième des règlements.

En fait, peu d'unités de production informelles ont été importunées par l'Etat, et les sommes déboursées paraissent assez négligeables. Ainsi le montant moyen des amendes, pour les UPI qui en ont payées est de 5.700 CDF sur l'année, tandis que le montant des « cadeaux » atteint à peine 3.400 CDF. Cela signifie que d'une part, les sanctions monétaires de l'Etat à l'encontre du secteur informel ne constituent pas une entrave au développement de leurs activités, et que d'autre part, le

détournement de fonds publics associé à la corruption envers le secteur informel représente un manque à gagner dérisoire pour les finances publiques.

**Tableau 19 : Le secteur informel et l'Etat : mode de règlement des litiges**

| Secteur d'activité     | Problèmes avec l'Etat (%) | Pour les UPI ayant eu des problèmes, quel a été le mode de règlement ? (en %) |         |        |       | Montant moyen des paiements en CDF |         |
|------------------------|---------------------------|---|---------|--------|-------|------------------------------------|---------|
|                        |                           | Amendes   | Cadeaux | Autres | Total | Amendes                            | Cadeaux |
| Kinshasa               |                           |   |         |        |       |                                    |         |
| Activités agricoles    | 1,0                       | 100,0   | 0       | 0      | 100   | 500                                | -       |
| Industrie              | 3,1                       | 29,0  | 41,6    | 29,4   | 100   | 1 000                              | 100     |
| Commerce               | 4,5                       | 33,2  | 53,9    | 12,9   | 100   | 2 800                              | 1 800   |
| Services               | 4,2                       | 23,7  | 76,3    | 0      | 100   | 1 000                              | 500     |
| Ensemble               | 3,9                       | 32,7  | 53,9    | 13,4   | 100   | 2 200                              | 1 300   |
| Autres centres urbains |                           |   |         |        |       |                                    |         |
| Activités agricoles    | 8,2                       | 36,3  | 46,2    | 17,5   | 100   | 3 300                              | 4 500   |
| Industrie              | 13,4                      | 31,3  | 36,2    | 32,5   | 100   | 5 700                              | 3 000   |
| Commerce               | 11,2                      | 38,5  | 45,9    | 15,6   | 100   | 4 800                              | 4 200   |
| Services               | 13,6                      | 43,9  | 41,0    | 15,1   | 100   | 14 200                             | 2 400   |
| Ensemble               | 11,0                      | 37,0  | 43,0    | 20,0   | 100   | 6 100                              | 3 800   |
| Ensemble urbain        |                           |   |         |        |       |                                    |         |
| Activités agricoles    | 7,3                       | 37,4  | 45,4    | 17,2   | 100   | 3 200                              | 4 500   |
| Industrie              | 10,5                      | 31,1  | 36,7    | 32,2   | 100   | 5 300                              | 2 700   |
| Commerce               | 8,7                       | 37,5  | 47,4    | 15,1   | 100   | 4 500                              | 3 700   |
| Services               | 10,2                      | 41,0  | 46,1    | 12,9   | 100   | 13 100                             | 2 000   |
| Ensemble               | 8,9                       | 36,4  | 44,4    | 19,2   | 100   | 5 700                              | 3 400   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Note : Le montant des amendes et des cadeaux est calculé pour ceux qui ont effectivement payé.

Deux conclusions importantes doivent être tirées des résultats précédents. D'abord, il semble que l'Etat se désintéresse du secteur informel, par une politique de laisser faire caractérisée. Ensuite, contrairement à une idée reçue, le secteur informel en RDC n'est pas harcelé par des fonctionnaires peu délicats qui utiliseraient leur position professionnelle pour obtenir illégalement des compléments de revenus, même si le phénomène n'est pas rare.

Pour conforter l'hypothèse selon laquelle l'Etat ne constitue pas la contrainte majeure au développement des activités économiques informelles en RDC, on mentionnera le fait que seuls 9 % des chefs d'UPI déclarent avoir eu des problèmes liés à l'excès de réglementation, d'impôts ou de taxes. 1,6 % voient dans l'Etat la principale source risquant de faire disparaître leur établissement, et à 1,2 % considèrent qu'il nuit au développement de leur activité.

**Tableau 20 : L'Etat ne menace pas les activités informelles**

| Secteur d'activité     | Problèmes avec l'Etat (%)<br>oui | Pour votre établissement, l'excès de réglementations, d'impôts ou de taxes (%) |                                |                            |
|------------------------|----------------------------------|--|--------------------------------|----------------------------|
|                        |                                  | est une difficulté   | menace de le faire disparaître | l'empêche de se développer |
| Kinshasa               |                                  |  |                                |                            |
| Activités agricoles    | 1,0                              | 5,2  | -                              | -                          |
| Industrie              | 3,1                              | 6,1  | 1,5                            | 1,2                        |
| Commerce               | 4,5                              | 10,1   | 0,4                            | 1,1                        |
| Services               | 4,2                              | 10,5   | 1,3                            | 1,3                        |
| Ensemble               | 3,9                              | 9,0  | 0,7                            | 1,0                        |
| Autres centres urbains |                                  |  |                                |                            |
| Activités agricoles    | 8,2                              | 13,7   | 1,5                            | 0,8                        |
| Industrie              | 13,4                             | 13,8   | 1,4                            | 1,2                        |
| Commerce               | 11,2                             | 15,7   | 1,8                            | 1,4                        |
| Services               | 13,6                             | 18,4   | 4,4                            | 2,7                        |
| Ensemble               | 11,0                             | 15,0   | 1,9                            | 1,3                        |
| Ensemble urbain        |                                  |  |                                |                            |
| Activités agricoles    | 7,3                              | 12,7   | 1,4                            | 0,7                        |
| Industrie              | 10,5                             | 11,6   | 1,5                            | 1,2                        |
| Commerce               | 8,7                              | 13,5   | 1,3                            | 1,3                        |
| Services               | 10,2                             | 15,6   | 3,3                            | 2,2                        |
| Ensemble               | 8,9                              | 13,2   | 1,6                            | 1,2                        |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

## 6.4 Formaliser l'informel ?

Si le secteur informel entretient peu de liens avec l'Etat, et que ce dernier ne semble pas pousser leurs activités hors de la légalité par une action répressive, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure le secteur informel est prêt à collaborer avec la puissance publique. En effet, pour le bon fonctionnement d'un Etat de droit, il est nécessaire que les lois soient effectivement respectées et que le secteur informel puisse s'insérer à part entière dans le cadre de la régulation officielle. Nous avons donc interrogé les chefs d'UPI pour savoir s'ils étaient prêts à se « formaliser ».

Globalement dans l'ensemble urbain, près de 30 % des chefs d'UPI sont prêts à enregistrer leur établissement auprès de l'administration. Les kinois sont deux fois moins enclins à s'enregistrer que leurs homologues des autres centres urbains. En l'absence de local bien souvent et avec une activité sans doute encore plus précaire, les petits commerçants sont aussi moins enclins à s'enregistrer (24 %) que dans les autres secteurs de l'industrie ou des services (33 %). Parmi les mesures envisagées afin de légaliser les activités informelles, les entrepreneurs ont été interrogés sur leurs opinions concernant la simplification des procédures administratives. Parmi les UPI prêtes à se faire enregistrer, 41 % d'entre elles sont favorables au principe du « guichet unique » pour simplifier les démarches d'enregistrement. Si l'on y ajoute ceux qui ne savent pas de quoi il retourne et pourraient se laisser convaincre par une politique active de communication, il ne reste que 22 % des UPI pour refuser cette modalité de légalisation, soit une part moindre du secteur informel que l'on peut supposer réfractaire à toute forme de collaboration avec la puissance publique.

**Tableau 21 : Le secteur informel et la réintégration des circuits officiels selon le milieu de résidence**

| Secteur d'activité            | Prêt à enregistrer son UPI auprès de l'administration (%) | Prêt à payer des impôts sur les bénéfices (%) | Pour simplifier les démarches d'enregistrement seriez-vous favorable au principe du guichet unique ? (en %) |      |             |       |
|-------------------------------|---|---|---|------|-------------|-------|
|                               |   |   | Oui   | Non  | Ne sait pas | Total |
| <b>Kinshasa</b>               |   |   |   |      |             |       |
| Activités agricoles           | 9,7   | 49,3  | 25,0  | 24,0 | 51,0        | 100   |
| Industrie                     | 15,0  | 44,7  | 44,4  | 20,0 | 35,6        | 100   |
| Commerce                      | 16,0  | 44,1  | 39,5  | 17,8 | 42,7        | 100   |
| Services                      | 22,6  | 41,9  | 50,0  | 13,2 | 36,8        | 100   |
| Ensemble                      | 16,1  | 44,4  | 40,5  | 18,2 | 41,3        | 100   |
| <b>Autres centres urbains</b> |   |   |   |      |             |       |
| Activités agricoles           | 38,5  | 58,8  | 42,6  | 25,7 | 31,7        | 100   |
| Industrie                     | 40,5  | 59,9  | 43,5  | 21,6 | 34,9        | 100   |
| Commerce                      | 30,6  | 52,7  | 38,5  | 23,4 | 38,1        | 100   |
| Services                      | 38,7  | 53,7  | 43,1  | 24,6 | 32,3        | 100   |
| Ensemble                      | 35,6  | 56,0  | 41,1  | 23,8 | 35,1        | 100   |
| <b>Ensemble urbain</b>        |   |   |   |      |             |       |
| Activités agricoles           | 35,1  | 57,7  | 40,5  | 25,5 | 34,0        | 100   |
| Industrie                     | 33,0  | 55,6  | 43,8  | 21,1 | 35,1        | 100   |
| Commerce                      | 24,9  | 49,4  | 38,9  | 21,2 | 39,9        | 100   |
| Services                      | 33,0  | 49,5  | 45,6  | 20,5 | 33,9        | 100   |
| Ensemble                      | 29,6  | 52,4  | 41,0  | 22,1 | 37,9        | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

## 6.5 Une fiscalité simplifiée pour le secteur informel.

En fait, du point de vue de l'Etat, la légalisation du secteur informel poursuit deux objectifs. D'abord, il s'agit de réintégrer ce secteur d'activité dans les circuits officiels, pour qu'il n'ait plus à pâtir de coûts de transaction plus élevés (accès au crédit et aux programmes publics de promotion, moindre sensibilité à la corruption, etc.). Mais en contrepartie, si le traitement équitable du secteur informel est un droit, il doit s'accompagner d'obligations vis-à-vis de la puissance publique. En particulier, le secteur informel doit contribuer à l'effort fiscal de la Nation.

A l'heure actuelle, le secteur informel échappe largement à l'impôt. Compte tenu de la spécificité des activités informelles, il est clair que la fiscalisation de ce secteur doit passer par une simplification radicale du système d'imposition auquel il est soumis.

Notre objectif n'est pas ici d'estimer précisément la capacité contributive du secteur informel ou le rendement de l'impôt synthétique, ni d'en proposer les modalités d'exécution, mais de mettre en lumière les attentes des opérateurs informels en matière de fiscalité.

En premier lieu, nous avons vu plus haut que beaucoup d'UPI sont favorables à une collaboration avec l'administration. Plus de la moitié (52,4 %) se déclare même spontanément prête à payer des impôts. Encore faut-il que cet impôt soit adapté à leur rythme d'activité spécifique et à leur capacité contributive effective. Parmi ces derniers, l'unicité de l'impôt est revendiquée par la moitié des UPI, tandis qu'un cinquième la rejette. En second lieu, la périodicité annuelle du recouvrement de l'impôt est plébiscitée par les deux-tiers des opérateurs informels. On est cependant en droit de s'interroger sur le réalisme d'une telle déclaration, compte tenu de l'échelle et du mode de gestion des activités informelles. En effet, recouvrer une somme conséquente en une seule fois supposerait que les UPI soient en mesure de s'imposer d'épargner progressivement (mensuellement, voire toute les semaines) une partie de leurs gains, ce qui semble peu probable eût égard à leur montant. D'ailleurs, on comprend mieux ce choix de l'année, lorsqu'on interroge les chefs d'UPI sur le montant qu'ils seraient prêts à payer. En moyenne, les UPI considèrent qu'un montant de 1 000 CDF par mois serait approprié. Il convient de noter l'étonnante homogénéité de l'impôt désiré moyen en fonction des secteurs d'activité.

Cette somme paraît dérisoire, aussi bien dans l'absolu que rapportée au chiffre d'affaires du secteur, puisqu'elle ne représente qu'un taux de pression fiscale de 0,5 %. En fait, ce qu'il faut retenir de ces résultats, ce n'est pas tant un taux d'imposition souhaitable (dans aucun pays du monde le taux de contribution n'est laissé à la discrétion des contribuables), que la volonté des opérateurs informels de contribuer à l'effort fiscal du pays.

**Tableau 22 : Le secteur informel et l'instauration d'un impôt synthétique selon le milieu de résidence**

| Secteur d'activité            | Etes-vous favorable à l'application d'un impôt unique sur l'activité ? (%) |      |             |       | Avec quelle périodicité de recouvrement (%) |                |            |            | Combien seriez-vous prêt à payer?<br>en CDF par mois |
|-------------------------------|--|------|-------------|-------|---|----------------|------------|------------|--|
|                               | Oui  | Non  | Ne sait pas | Total | Annuelle                                    | Trimes-trielle | Men-suelle | Jour, sem. |  |
| <b>Kinshasa</b>               |  |      |             |       |   |                |            |            |  |
| Activités agricoles           | 45,7   | 16,2 | 38,1        | 100   | 67,4  | 12,4           | 17,1       | 3,1        | 1 000  |
| Industrie                     | 57,0   | 15,4 | 27,6        | 100   | 45,1  | 18,6           | 27,2       | 9,1        | 1 200  |
| Commerce                      | 51,1   | 12,6 | 36,3        | 100   | 54,9  | 10,9           | 28,7       | 5,5        | 1 100  |
| Services                      | 44,9   | 19,5 | 35,6        | 100   | 60,4  | 9,0            | 26,3       | 4,3        | 1 000  |
| Ensemble                      | 50,9   | 14,3 | 34,8        | 100   | 54,5  | 12,4           | 27,2       | 5,9        | 1 100  |
| <b>Autres centres urbains</b> |  |      |             |       |   |                |            |            |  |
| Activités agricoles           | 54,9   | 24,5 | 20,6        | 100   | 87,9  | 3,1            | 6,5        | 2,5        | 600  |
| Industrie                     | 49,6   | 20,8 | 29,6        | 100   | 65,5  | 8,8            | 17,1       | 8,6        | 1 000  |
| Commerce                      | 45,2   | 22,5 | 32,3        | 100   | 66,4  | 9,9            | 16,7       | 7,0        | 1 000  |
| Services                      | 53,3   | 28,5 | 18,2        | 100   | 58,0  | 9,5            | 21,1       | 11,4       | 1 100  |
| Ensemble                      | 49,7   | 23,3 | 27,0        | 100   | 72,0  | 7,5            | 14,1       | 6,4        | 900  |
| <b>Ensemble urbain</b>        |  |      |             |       |   |                |            |            |  |
| Activités agricoles           | 53,8   | 23,5 | 22,7        | 100   | 85,9  | 4,0            | 7,6        | 2,5        | 600  |
| Industrie                     | 51,8   | 19,2 | 29,0        | 100   | 59,0  | 11,9           | 20,3       | 8,8        | 1 100  |
| Commerce                      | 47,5   | 18,7 | 33,8        | 100   | 61,6  | 10,3           | 21,6       | 6,5        | 1 100  |
| Services                      | 50,3   | 25,3 | 24,4        | 100   | 58,7  | 9,4            | 22,7       | 9,2        | 1 000  |
| Ensemble                      | 50,0   | 20,6 | 29,4        | 100   | 66,6  | 9,0            | 18,1       | 6,3        | 950  |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Champ: ensemble des UPI favorables à l'impôt unique (pour les colonnes recouvrement et montant prêt à payer)

## 6.6 L'impôt synthétique : pour qui et pourquoi faire ?

Pour aller plus loin sur la voie de la fiscalisation du secteur informel, les responsables des UPI ont été interrogés sur la question de savoir à qui devait revenir l'impôt synthétique et à quoi il devait servir. En ce qui concerne le premier point dans l'ensemble urbain, les collectivités territoriales décentralisées, et plus particulièrement les communes, semblent avoir la préférence des opérateurs informels. Si pour un tiers d'entre eux opte pour l'administration centrale, entre quatre et cinq chefs d'UPI sur dix choisissent la commune, tandis que 23 % ne se prononcent pas. Pour les opérateurs informels, l'impôt synthétique relève plus de la fiscalité locale que de l'administration fiscale centrale. A Kinshasa, les résultats sont encore plus nets du fait simplement que le nombre d'indécis dans la capitale est moins élevé qu'ailleurs.

Cette orientation s'explique largement par le type d'usage qu'ils souhaitent voir affecter à leur contribution. Parmi les six options proposées, deux dominent largement. D'abord et avant tout, 40 % privilégient les dépenses sociales de base, dans la santé et l'éducation. Ensuite, apparaissent les investissements en infrastructures (routes, marché, adduction, etc.) avec 28 %. Les augmentations des salaires des fonctionnaires sont souhaitées par un cinquième des réponses. Pour les opérateurs informels le salaire des fonctionnaires contribue ainsi à la consommation des ménages, ces derniers étant leurs principaux clients. En revanche, les programmes d'appui aux micro-entreprises n'obtiennent que 6,7 % des suffrages.

Encore une fois, si ces réponses ne peuvent être suivies à la lettre pour affecter les dépenses publiques, elles donnent des éléments pour guider la politique. En dehors de mesures sectorielles qui leurs profitent au premier chef, les opérateurs informels se montrent favorables à une fiscalité de proximité, orientée vers la satisfaction des besoins essentiels de la population, notamment des plus pauvres dont ils font partie dans leur majorité, et dont les retombées soient directement mesurables. Construire une école primaire, un dispensaire public, réhabiliter un marché, voilà autant d'actions concrètes qui légitiment l'intervention de la puissance publique.

**Tableau 23 : L'impôt synthétique : pour qui et pour quoi faire ?**

| Secteur d'activité            | A quelle entité publique devrait revenir cet impôt ? (en %) |         |             | Total | A quoi devrait servir cet impôt ? (%) |                                  |  |                              |        |
|-------------------------------|---|---------|-------------|-------|---------------------------------------|----------------------------------|--|------------------------------|--------|
|                               | Etat  | Commune | Ne sait pas |       | Santé, éducation                      | Infra-structures (route, marché) | Augmentation des salaires des fonctionnaires | Appui aux micros entreprises | Autres |
| <b>Kinshasa</b>               |   |         |             |       |                                       |                                  |  |                              |        |
| Activités agricoles           | 39,9  | 49,1    | 11,0        | 100   | 28,5                                  | 40,5                             | 21,3   | 5,1                          | 4,6    |
| Industrie                     | 35,2  | 55,6    | 9,2         | 100   | 28,7                                  | 22,3                             | 28,4   | 13,1                         | 7,5    |
| Commerce                      | 43,1  | 46,6    | 10,3        | 100   | 32,7                                  | 23,2                             | 31,7   | 8,9                          | 3,5    |
| Services                      | 49,7  | 40,0    | 10,3        | 100   | 37,5                                  | 19,4                             | 32,6   | 9,5                          | 1,0    |
| Ensemble                      | 42,2  | 47,6    | 10,2        | 100   | 32,3                                  | 24,0                             | 30,3   | 9,4                          | 4,0    |
| <b>Autres centres urbains</b> |   |         |             |       |                                       |                                  |  |                              |        |
| Activités agricoles           | 33,3  | 36,8    | 29,9        | 100   | 42,5                                  | 31,4                             | 11,8   | 8,3                          | 6,0    |
| Industrie                     | 30,1  | 46,5    | 23,4        | 100   | 45,0                                  | 25,5                             | 18,1   | 6,4                          | 5,0    |
| Commerce                      | 25,5  | 45,0    | 29,5        | 100   | 44,1                                  | 29,9                             | 17,4   | 3,9                          | 4,7    |
| Services                      | 33,9  | 34,7    | 31,4        | 100   | 44,4                                  | 35,2                             | 11,1   | 2,6                          | 6,7    |
| Ensemble                      | 29,5  | 41,9    | 28,6        | 100   | 43,9                                  | 30,0                             | 15,3   | 5,5                          | 5,3    |
| <b>Ensemble urbain</b>        |   |         |             |       |                                       |                                  |  |                              |        |
| Activités agricoles           | 34,1  | 38,2    | 27,7        | 100   | 40,9                                  | 32,5                             | 12,9   | 7,9                          | 5,8    |
| Industrie                     | 31,7  | 49,1    | 19,2        | 100   | 40,3                                  | 24,6                             | 21,1   | 8,3                          | 5,7    |
| Commerce                      | 32,4  | 45,6    | 22,0        | 100   | 39,7                                  | 27,3                             | 23,0   | 5,8                          | 4,2    |
| Services                      | 39,5  | 36,5    | 24,0        | 100   | 42,0                                  | 29,6                             | 18,7   | 5,1                          | 4,6    |
| Ensemble                      | 33,4  | 43,6    | 23,0        | 100   | 40,3                                  | 28,2                             | 19,9   | 6,7                          | 4,9    |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Finalement, la formalisation de l'informel, qui passerait aussi par une fiscalisation du secteur, doit se concevoir comme la mise en place d'un nouveau contrat avec l'Etat, avec pour maîtres mots simplification, concertation, transparence et efficacité.

## 6.7 Economie du marché et intervention publique

En fait, le secteur informel semble avoir parfaitement intégré les fondements de l'économie de marché. La concurrence acharnée que se livrent les producteurs informels est non seulement une réalité objective, mais elle est même revendiquée par la majorité. Ainsi, lorsqu'on les interroge sur la meilleure façon de déterminer les prix dans leur secteur, 52 % mettent en avant les mécanismes de l'offre et de la demande. 28 % seraient favorables à une intervention au niveau des associations professionnelles, tandis que 20 % voudraient que l'Etat fixe directement les prix.

Il est à noter que ce souhait correspond bien au mode de formation des prix en vigueur sur les marchés. A peine 8,5 % des UPI déclarent que leurs prix sont imposés par la puissance publique. Si environ un cinquième des UPI adoptent un comportement de marge fixe sur le prix de revient, près de six UPI sur dix sont directement guidées par les lois du marché (30 % à travers le marchandage avec leurs clients, et 28 % en s'ajustant au prix des concurrents). En revanche, la négociation des prix par les organismes professionnels, relativement peu pratiquée à l'heure actuelle, est appelée à jouer un rôle plus important à l'avenir. Si plus d'une UPI sur dix affirme y être soumise, 27,7 % en prônent la mise en place.

Si les principes de base de la libéralisation sont à la fois effectifs et largement acceptés, cela n'empêche pas les UPI de solliciter de l'Etat une fonction d'appui à leur égard. 78 % souhaitent que soient mis en place des programmes de soutien et de promotion à leur égard, que ce soit en matière d'accès au crédit, de formation technique, d'assistance à la gestion ou encore pour obtenir des approvisionnements ou des machines, pour résoudre les difficultés éventuelles qu'elles rencontrent actuellement et ce quelle que soit le secteur d'activité.

**Tableau 24 : Pour une intervention ciblée de l'Etat**

| Secteur d'activité            | Souhaite être aidé (%) | Prix fixé actuellement par l'Etat (%) | Mode désiré de fixation des prix (%) |                             |                  |       |
|-------------------------------|------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------|-------|
|                               |                        |                                       | Etat                                 | Association professionnelle | Offre et demande | Total |
| <b>Kinshasa</b>               |                        |                                       |                                      |                             |                  |       |
| Activités agricoles           | 70,0                   | 2,2                                   | 15,5                                 | 27,5                        | 57,0             | 100   |
| Industrie                     | 87,6                   | 0,3                                   | 19,2                                 | 29,5                        | 51,3             | 100   |
| Commerce                      | 81,0                   | 9,2                                   | 27,8                                 | 23,4                        | 48,8             | 100   |
| Services                      | 82,6                   | 5,8                                   | 15,8                                 | 31,7                        | 52,5             | 100   |
| Ensemble                      | 81,5                   | 6,6                                   | 23,6                                 | 26,0                        | 50,4             | 100   |
| <b>Autres centres urbains</b> |                        |                                       |                                      |                             |                  |       |
| Activités agricoles           | 84,9                   | 9,3                                   | 23,7                                 | 28,7                        | 47,6             | 100   |
| Industrie                     | 77,3                   | 8,2                                   | 14,2                                 | 40,7                        | 45,1             | 100   |
| Commerce                      | 69,4                   | 9,5                                   | 16,9                                 | 22,6                        | 60,5             | 100   |
| Services                      | 75,9                   | 10,6                                  | 16,4                                 | 27,5                        | 56,1             | 100   |
| Ensemble                      | 76,0                   | 9,3                                   | 18,2                                 | 28,4                        | 53,4             | 100   |
| <b>Ensemble urbain</b>        |                        |                                       |                                      |                             |                  |       |
| Activités agricoles           | 83,2                   | 8,4                                   | 22,7                                 | 28,6                        | 48,7             | 100   |
| Industrie                     | 80,3                   | 5,9                                   | 15,6                                 | 37,4                        | 47,0             | 100   |
| Commerce                      | 74,0                   | 9,4                                   | 21,1                                 | 22,9                        | 56,0             | 100   |
| Services                      | 78,3                   | 8,9                                   | 16,2                                 | 29,0                        | 54,8             | 100   |
| Ensemble                      | 77,7                   | 8,5                                   | 19,9                                 | 27,7                        | 52,4             | 100   |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

## 7 PROBLEMES ET PERSPECTIVES

### 7.1 Les difficultés de l'accès au crédit et l'écoulement de la production

87,2 % des chefs d'unités de production informelles déclarent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur activité. Ce résultat montre avant tout que les chefs d'UPI exercent leur activité dans des conditions difficiles et sont obligés de continuer pour survivre.

La difficulté d'accès au crédit est le premier obstacle que rencontrent les promoteurs, un sur deux mettant en avant cette difficulté. Ce résultat met en lumière le peu d'intérêt qu'accorde le système financier congolais à l'égard des micro-entreprises. Les chefs d'UPI sont également confrontés au problème d'écoulement de la production, contraint plus du côté de l'offre (« excès de concurrence ») que du côté de la demande (« manque de clientèle »). Près de 44 % des unités informelles souffrent d'une concurrence excessive et un tiers a des problèmes de débouchés. La concurrence excessive et le manque de clientèle pèsent beaucoup plus fortement à Kinshasa notamment dans le commerce (58 % et 38 % respectivement) et dans l'industrie (53 % et 43 % respectivement).

Bien que le secteur informel soit observé en milieu urbain, l'approvisionnement en matières premières reste problématique pour 39 % des UPI, les UPI implantées dans les autres centres urbains sont davantage confrontés à cette difficulté que celles de Kinshasa (43 % contre 31 %). En plus des difficultés d'accès au crédit qui n'épargne aucun secteur d'activité, les UPI du secteur agricole et de l'industrie doivent encore faire face au manque d'équipements et de machines. Les problèmes techniques et organisationnels jouent un rôle secondaire et ne sont pas vécus par les producteurs informels de la même façon par les chefs d'UPI suivant le secteur d'activité et donc ne constituent pas vraiment une contrainte majeure à leur développement.

**Tableau 25 : Principales difficultés rencontrées par le secteur informel en milieu urbain (%)**  
(classées par ordre d'importance décroissante)

|  | Ensemble | Agriculture | Industrie | Commerce | Services |
|--|----------|-------------|-----------|----------|----------|
| 1. Difficulté d'accès au crédit              | 49,9     | 57,2        | 49,7      | 48,2     | 43,4     |
| 2. Trop de concurrence                       | 43,7     | 35,4        | 42,9      | 48,3     | 41,7     |
| 3. Approvisionnement en matières premières   | 39,1     | 53,5        | 40,4      | 34,0     | 29,9     |
| 4. Manque de clientèle                       | 34,7     | 24,3        | 39,7      | 36,4     | 39,4     |
| 5. Problème de machines, d'équipement        | 27,5     | 55,4        | 37,6      | 9,7      | 30,5     |
| 6. Coût du crédit                            | 25,3     | 36,7        | 24,2      | 21,6     | 19,9     |
| 7. Problème de locaux, de place              | 24,4     | 26,0        | 31,2      | 18,9     | 33,1     |
| 8. Problème d'organisation, de gestion       | 19,6     | 24,7        | 24,1      | 15,7     | 18,7     |
| 9. Trop de réglementation, d'impôts, de taxe | 13,2     | 12,7        | 11,6      | 13,5     | 15,6     |
| 10. Problème technique de fabrication        | 11,9     | 21,0        | 20,3      | 4,7      | 10,3     |
| 11. Recrutement de personnel qualifié        | 8,7      | 18,2        | 10,9      | 3,6      | 7,5      |
| Aucune difficulté                            | 12,8     | 10,2        | 12,5      | 13,8     | 14,8     |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Les problèmes de main-d'œuvre sont jugés peu importants dans la mesure où la majorité des UPI n'utilisent pas de main d'œuvre. A peine 2,5 % des UPI ont déclaré avoir rencontré des difficultés à recruter du personnel qualifié, et plus de neuf chefs (patrons et indépendants avec employé non-salarié) d'établissements informels employant de la main-d'œuvre sur dix n'ont absolument aucun problème avec leurs employés. La gestion consensuelle du travail dans le secteur informel s'explique par les liens sociaux très puissants (familiaux, ethniques, etc.) qui lient employeurs et employés. Le paradoxe étant que s'ils devaient embaucher de la main d'œuvre salariée, seulement 29 % des chefs d'établissements recruteraient un membre de la famille ou un ami.

**Tableau 26 : Principales difficultés rencontrées avec la main-d'œuvre du secteur informel**  
(classées par ordre d'importance décroissant, en % des UPI employant de la main-d'œuvre)

|  | Ensemble | Agriculture | Industrie | Commerce | Services |
|--|----------|-------------|-----------|----------|----------|
| 1. Manque de main-d'œuvre qualifiée                | 2,5      | 5,1         | 3,4       | 0,8      | 3,0      |
| 2. Instabilité des employés                        | 1,6      | 2,3         | 2,1       | 0,7      | 3,0      |
| 3. Problèmes de discipline ou de manque de sérieux | 1,3      | 0,5         | 2,0       | 0,5      | 5,3      |
| 4. Salaires trop élevés                            | 0,5      | 1,1         | 0,9       | 0,3      | -        |
| 5. Problèmes avec les syndicats                    | 0,2      | 0,1         | 0,4       | 0,1      | 1,0      |
| Aucun problème avec les employés                   | 93,5     | 92,0        | 92,6      | 95,3     | 90,2     |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Champ : ensemble des UPI employant de la main d'œuvre

## 7.2 Les aides souhaitées

L'environnement macro-économique qui pèse sur les performances des unités de production informelles, conduit les chefs d'UPI à émettre massivement le souhait d'être appuyés. En premier lieu, l'accès au crédit apparaît comme la modalité première des aides sollicitées, 57,6 % des UPI dans l'ensemble urbain et 62,3 % dans la capitale. Ce résultat est logique dans la mesure où l'accès au crédit est considéré comme la première difficulté rencontrée par les promoteurs. Ce résultat appelle aussi trois commentaires. En effet, les systèmes de financement du secteur informel sont largement insuffisants pour satisfaire aux besoins des activités informelles. En second lieu, un accès plus fluide au crédit résoudrait dans une large mesure l'ensemble des problèmes du secteur informel sans oublier ceux d'ordre macro-économique. Enfin, le système bancaire, aujourd'hui totalement déconnecté des activités informelles (seulement 1,1 % des promoteurs ont sollicité leur banque pour l'obtention d'un prêt), a un rôle important à jouer afin de trouver les modalités adéquates d'intervention en faveur du secteur informel. Cette assistance est donc attendue par environ six UPI sur dix quelle que soit la branche et est surtout réclamée par le secteur agricole (65,9 %) et les industries (59,9 %).

En second lieu, dans un secteur à forte concurrence où le suivi de l'établissement dépend des performances de ses partenaires (fournisseurs en l'occurrence), l'assistance pour les approvisionnements (43,7 %) est également fortement souhaitée par les UPI. Dans les mêmes proportions, les producteurs informels réclament un appui pour l'accès à de grosses commandes. Ce résultat est encore logique puisque l'une des principales difficultés des UPI est l'écoulement de leur production. Cette aide est surtout réclamée par les acteurs des activités du secteur agricole et de l'industrie, en particulier hors Kinshasa.

**Tableau 27 : Aides souhaitées par les chefs d'unités de production informelles en milieu urbain (%)**  
(classées par ordre d'importance décroissant)

| %   | Ensemble | Agriculture | Industrie | Commerce | Services |
|---|----------|-------------|-----------|----------|----------|
| 1. Accès au crédit                            | 57,6     | 65,9        | 59,9      | 54,5     | 50,6     |
| 2. Assistance pour l'approvisionnement        | 43,7     | 59,0        | 47,1      | 37,8     | 32,2     |
| 3. Accès à des grosses commandes              | 42,7     | 48,6        | 47,4      | 38,1     | 42,3     |
| 4. Accès aux informations sur le marché       | 39,5     | 48,7        | 45,0      | 33,6     | 37,2     |
| 5. Accès à des machines modernes              | 33,7     | 61,6        | 44,2      | 14,8     | 39,9     |
| 6. Publicité pour vos nouveaux produits       | 29,2     | 36,4        | 33,6      | 24,6     | 27,1     |
| 7. Facilités à l'enregistrement de l'activité | 27,6     | 36,1        | 30,6      | 22,8     | 25,7     |
| 8. Formation technique                        | 27,2     | 50,5        | 31,2      | 14,1     | 29,1     |
| 9. Formation à l'organisation et aux comptes  | 27,0     | 34,0        | 31,5      | 22,4     | 25,2     |
| Aucune aide                                   | 22,3     | 16,8        | 19,7      | 26,1     | 21,8     |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

Enfin, l'accès aux informations sur les marchés existants ou potentiels est sollicité par 39,5 % des UPI. Ceci illustre les difficultés pour les UPI de disposer d'informations fiables et actualisées afin de mener à bien tout projet de réorganisation des filières. Il faut ajouter l'attente manifestée par les établissements agricoles et industriels pour les aides en dotation de machines modernes. En revanche les activités traditionnelles d'appui aux micro-entreprises, telles que la formation technique, à la gestion et à l'administration sont relativement plus demandées hors Kinshasa.

Il est à noter que moins de 22,3 % des chefs d'unités informelles ne souhaitent recevoir aucune aide. Ce sont en général des UPI de petite taille qui ont pris l'habitude de travailler sans rien demander à personne et qui ne nourrissent pas d'ambition d'élaborer des projets d'extension de leurs activités.

### 7.3 Perspectives

Pour apprécier le mode de comportement des producteurs informels, on a cherché à savoir ce qu'ils feraient dans deux cas de figure : s'ils pouvaient bénéficier d'un crédit, ou en cas de réduction de la demande.

#### *Utilisation d'un prêt*

Il existe bien une certaine forme de mentalité d'accumulation dans le secteur informel, mais sa structure de production limite les possibilités d'intensification. Plus de 90 % des chefs d'UPI s'emploieraient à accroître leur niveau d'activité, alors qu'à peine 3,8 % d'entre eux engageraient des dépenses, de consommation notamment, en dehors de leur établissement. Mais la ligne de crédit ne serait pas nécessairement affectée à un investissement supplémentaire dans l'établissement. En effet, si 45,8 % des UPI utiliseraient le crédit dans le sens d'une croissance intensive (accroissement du stock de capital), une option d'ailleurs plus souvent envisagée par les industriels, moins de la moitié (44,7 %) amorcerait une stratégie de croissance extensive (ouverture d'un autre établissement dans la même ou une autre branche).

En cas de croissance extensive deux cas de figure peuvent se présenter : ou bien le producteur informel cherche à créer une nouvelle unité de production dans sa propre branche, c'est notamment le cas des commerçants ou bien il investirait dans une autre branche d'activité.

**Tableau 28 : Utilisation d'un crédit par les unités de production informelles en milieu urbain (%)**

| Que feriez-vous si vous obteniez un prêt ?          | Ensemble    | Agriculture | Industrie   | Commerce    | Services    |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Croissance intensive:</b>                        | <b>45,8</b> | <b>45,1</b> | <b>49,5</b> | <b>44,0</b> | <b>47,9</b> |
| - accroître le stock de matières premières          | 28,0        | 19,6        | 27,6        | 35,2        | 15,5        |
| - améliorer votre local                             | 9,7         | 11,2        | 9,3         | 6,4         | 21,0        |
| - améliorer votre équipement                        | 6,2         | 10,3        | 11,4        | 1,1         | 10,6        |
| - embaucher   | 1,9         | 3,9         | 1,4         | 1,3         | 0,8         |
| <b>Croissance extensive:</b>                        | <b>44,7</b> | <b>41,4</b> | <b>45,0</b> | <b>46,6</b> | <b>43,1</b> |
| - ouvrir une autre UPI (même branche)               | 24,7        | 24,4        | 19,8        | 27,0        | 23,9        |
| - ouvrir une autre UPI (autre branche)              | 20,0        | 17,0        | 25,2        | 19,6        | 19,2        |
| <b>Engager des dépenses hors de l'établissement</b> | <b>3,8</b>  | <b>4,1</b>  | <b>2,7</b>  | <b>4,0</b>  | <b>4,6</b>  |
| Autre   | 5,7         | 9,5         | 2,7         | 5,5         | 4,5         |
| Total   | 100         | 100         | 100         | 100         | 100         |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

De plus, il faut noter que très peu de promoteurs se proposent d'embaucher. Ce choix s'explique par le faible taux d'utilisation des capacités de production du secteur informel dans la conjoncture actuelle. Contrairement à ce qui en est traditionnellement attendu, une politique de financement du secteur

informel facilitant l'accès au crédit d'unités de production déjà existantes aurait un impact direct nul ou négligeable sur l'emploi.

#### *Réaction en cas de réduction de la demande*

Que se passerait-il en cas de réduction de la demande ? Marque des difficultés rencontrées, la diversification des activités constituerait la solution potentielle privilégiée par les chefs d'unités de production informelles (26,5 %). Il est évident que nombre d'UPI ont une marge de manœuvre très étroite et auraient du mal à supporter une baisse de la demande. Si l'on ajoute ceux qui se lanceraient à la recherche d'un autre emploi, on peut considérer que près de la moitié des producteurs informels (46,6 %) ont atteint un seuil de rentabilité incompressible, en deçà duquel ils ne peuvent qu'envisager l'abandon partiel ou total de leur unité de production, soit en tentant de changer de branche, soit en cherchant à obtenir un nouvel emploi.

La troisième variable d'ajustement sur laquelle les entrepreneurs informels pourraient agir est leur bénéfice. Près d'un cinquième d'entre eux contracteraient leurs marges pour faire face à une chute de leurs débouchés. Ce poste est d'ailleurs l'une des seules marges de manœuvre interne à l'UPI sur laquelle nombre de producteurs peuvent agir, notamment ceux qui se trouvent en situation d'auto-emploi. L'amélioration de la qualité des produits concerne les UPI de la même manière que la contrainte sur les marges de bénéfice. La contraction de la masse salariale (soit en réduisant les salaires, soit en débauchant) ne constitue pas une solution potentielle, même pour ceux qui emploient des salariés. Cela peut être expliqué par la faiblesse du poids de ce poste dans les comptes des unités informelles.

**Tableau 29 : Stratégies en cas de réduction de la demande en milieu urbain**  
(en % des UPI, classées par ordre d'importance décroissant)

| Que feriez-vous en cas de réduction de la demande ? | Ensemble | Agriculture | Industrie | Commerce | Services |
|---|----------|-------------|-----------|----------|----------|
| 1. Vous diversifiez votre activité                  | 26,5     | 27,2        | 19,5      | 30,7     | 19,7     |
| 2. Vous recherchez un autre emploi                  | 20,1     | 15,7        | 24,5      | 19,0     | 25,4     |
| 3. Vous réduisez votre bénéfice                     | 18,7     | 19,9        | 15,0      | 20,6     | 15,1     |
| 4. Vous améliorez la qualité de vos produits        | 18,4     | 20,2        | 27,1      | 14,4     | 16,7     |
| 5. Vous réduisez les salaires                       | 1,0      | 0,3         | 0,8       | 1,0      | 3,0      |
| 6. Vous réduisez le nombre de salariés              | 0,8      | 0,9         | 0,5       | 0,7      | 1,8      |
| Autres  | 14,4     | 15,8        | 12,6      | 13,6     | 18,3     |
| Total   | 100      | 100         | 100       | 100      | 100      |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

#### *Une tendance à l'optimisme malgré tout*

Finally and despite the difficult economic situation, informal producers remain optimistic, since nearly three-quarters of them consider that there is a future for their own production unit. Kinshasa promoters seem to be slightly more optimistic than their counterparts in other urban centers. This positive vision of the future is a function of the size of the production unit (whether measured in terms of employment, turnover or local type).

The positive judgment on the future of the establishment goes beyond the simple intuition that the informal sector will be brought to play a first role in the coming years, especially in the production sector. In fact, six out of ten informal production units want to see their children resume their activity if they so desire. The informal sector is thus well associated with a mode of social and economic insertion still valued today in the urban environment.

Optimism about the future prospects is strongly correlated with the status and sex of the heads of informal units. Thus, the owners of establishments are much more, on the one hand optimistic about the future of their establishment, and on the other hand desirous of seeing their own children take over and remain in the informal sector, than the workers on their own account.

Le résultat sur la relève est identique lorsqu'on effectue une comparaison entre les chefs d'établissement hommes et femmes. En revanche, cet optimisme croît avec l'ancienneté des chefs d'UPI.

**Tableau 30 : Perspectives d'avenir des chefs d'unités de production informelles (en % des UPI)**

|                     | Kinshasa          |                                     | Autres urbains    |                                     | RDC urbain        |                                     |
|---------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|
|                     | L'UPI a un avenir | Désir de voir ses enfants continuer | L'UPI a un avenir | Désir de voir ses enfants continuer | L'UPI a un avenir | Désir de voir ses enfants continuer |
| Statut              |                   |                                     |                   |                                     |                   |                                     |
| Patron              | 89,4              | 89,4                                | 97,6              | 78,0                                | 96,4              | 79,6                                |
| Compte propre       | 73,9              | 64,4                                | 68,9              | 56,6                                | 70,5              | 59,0                                |
| Sexe                |                   |                                     |                   |                                     |                   |                                     |
| Homme               | 75,6              | 63,3                                | 71,6              | 57,9                                | 72,5              | 59,2                                |
| Femme               | 73,3              | 65,5                                | 68,2              | 56,7                                | 70,0              | 59,9                                |
| Age                 |                   |                                     |                   |                                     |                   |                                     |
| Moins de 25 ans     | 68,0              | 60,3                                | 67,5              | 53,6                                | 67,6              | 55,6                                |
| 25 - 45 ans         | 74,3              | 64,0                                | 73,5              | 57,8                                | 73,8              | 59,7                                |
| Plus de 45 ans      | 77,0              | 68,6                                | 64,1              | 58,4                                | 68,1              | 61,5                                |
| Ancienneté          |                   |                                     |                   |                                     |                   |                                     |
| Moins de 1 an       | 54,4              | 61,3                                | 63,9              | 49,8                                | 64,0              | 53,3                                |
| 1 à 3 ans           | 67,2              | 52,5                                | 67,3              | 53,6                                | 67,2              | 53,3                                |
| Plus de 3 ans       | 77,1              | 65,6                                | 72,1              | 60,7                                | 73,6              | 62,1                                |
| Branche activité    |                   |                                     |                   |                                     |                   |                                     |
| Activités agricoles | 76,7              | 61,8                                | 71,8              | 58,2                                | 72,4              | 58,7                                |
| Industrie           | 82,1              | 75,5                                | 68,0              | 61,8                                | 72,1              | 65,8                                |
| Commerce            | 71,8              | 62,0                                | 70,4              | 54,4                                | 70,9              | 57,4                                |
| Services            | 71,9              | 63,8                                | 66,3              | 57,6                                | 68,3              | 59,7                                |
| Ensemble            | 74,1              | 64,7                                | 69,9              | 57,3                                | 71,2              | 59,6                                |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

## 8 METHODOLOGIE

L'enquête sur le secteur informel s'inscrit dans le cadre plus large de l'enquête 1-2-3. Elle procède par la méthode des enquêtes dites en deux phases.

### 8.1 Champ de l'enquête et plan de sondage

Le dispositif a été réalisé en deux temps : une première enquête a été réalisée en 2004 dans la capitale, Kinshasa, puis en 2005 dans les autres centres urbains du pays.

#### *Kinshasa :*

Durant la phase 1, un échantillon final de 2 081 ménages a été constitué. Un questionnaire sur l'activité des membres des ménages de 10 ans et plus a permis d'identifier l'ensemble des actifs occupés dirigeant une unité de production informelle, que ce soit dans leur emploi principal ou dans un emploi secondaire.

La seconde phase a donc consisté à réaliser une enquête spécifique auprès de ces chefs d'unités informelles sur les conditions de production et les résultats économiques de leurs établissements. Cette approche est la seule qui permette d'obtenir de façon pertinente **un échantillon représentatif de l'ensemble des unités de production informelles**, quel que soit leur type de localisation (dans un atelier ou une boutique, à domicile, sur la voie publique, etc.). En outre, elle présente l'avantage de pouvoir combiner l'approche "ménage" et l'approche "établissement", en appariant les informations collectées au cours de la première et de la seconde phase. Cette caractéristique est particulièrement appréciable, compte tenu de l'imbrication étroite entre unité de production et unité de consommation qui caractérise le secteur informel.

Après appariement des fichiers phase 1 et phase 2 relatifs à l'identification des UPI, l'échantillon final pour Kinshasa compte 1.254 UPI sur les 1.384 unités identifiées lors de la phase 1.

*Autres centres urbains :*

Les trois phases ont été réalisées simultanément. La phase 2 devait être exhaustive mais en raison de déperditions (problèmes de financement, de refus des chefs d'UPI, d'erreurs d'identifications en phase 1, etc.), l'échantillon final de la phase 2 a été réduit.

**Tableau 31 : Répartition de l'échantillon des UPI par province (milieu urbain uniquement)**

| Provinces             | UPI enquêtées |      |
|-----------------------|---------------|------|
|                       | Nombre        | %    |
| 10. Kinshasa          | 1.254         | 31,1 |
| 20. Bas-Congo         | 267           | 6,6  |
| 30. Bandundu          | 367           | 9,1  |
| 40. Equateur          | 316           | 7,8  |
| 50. Orientale         | 193           | 4,8  |
| 61. Nord-Kivu         | 219           | 5,4  |
| 62. Maniema           | 223           | 5,5  |
| 63. Sud-Kivu          | 193           | 4,8  |
| 70. Katanga           | 277           | 6,9  |
| 80. Kasai-orientale   | 332           | 8,2  |
| 90. Kasai-Occidentale | 396           | 9,8  |
| Total                 | 4.037         | 100  |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale RDC (2004-2005), phase 2

## 8.2 Questionnaire et méthode de collecte

Le questionnaire comporte sept modules :

- Le module « Caractéristiques de l'établissement » décrit les conditions d'activités des UPI (branche, local, historique de l'UPI, etc.) et les raisons du non-enregistrement.
- Le module « Main d'œuvre » donne les caractéristiques individuelles de l'ensemble de ceux qui travaillent dans l'UPI (variable socio-démographiques, qualification, rémunérations, etc.).
- Le module « Production » liste l'ensemble des biens et services fournis par l'UPI, leur valeur et leur destination (public, formel / informel, commercial ou non, etc.).
- Le module « Dépenses et charges » énumère chaque type de dépenses pour une période variable, laissée au choix du chef d'entreprise, et en estime le montant et l'origine.
- Le module « Clients, fournisseurs et concurrents » identifie les caractéristiques de ces trois types de partenaires de l'UPI.
- Le module « Equipement, investissement et crédit » fournit la valeur, le mode et la date d'acquisition, l'origine et le financement de l'équipement et, pour les crédits, détaille les conditions (institution, échéance, taux, usage).
- Le module « Problèmes et perspectives » identifie les principaux problèmes rencontrés et les perspectives sous différents scénarios (accroissement de la demande, obtention d'un crédit). Il décrit aussi les relations des UPI avec les institutions de crédit et de micro-crédits.

*Pour Kinshasa :*

Les opérations de collecte ont eu lieu sur le terrain entre septembre et octobre 2004 pour la phase 2. Les mois de novembre 2004 à janvier 2005 ont été consacrés à la saisie et à l'apurement des fichiers. Les fichiers ont été analysés au cours du premier trimestre 2005 pour une publication des premiers résultats en juin 2005.

*Autres centres urbains :*

Les opérations de collecte ont eu lieu sur le terrain entre avril et août 2005 pour la phase 2. Les mois de juillet à septembre 2005 et janvier-février 2006 ont été consacrés à la saisie. Enfin l'apurement a été réalisé de février à mai 2007.

### **8.3 Tabulation**

Les fichiers de Kinshasa et autres centres urbains ont été fusionnés pour la sortie des résultats. Afin d'harmoniser les résultats, les montants sur le chiffre d'affaires, production, valeur ajoutée de Kinshasa ont été inflatés à l'aide de l'indice des prix pour obtenir la valeur de 2005. L'ensemble des tableaux présentés dans le rapport a été produit en mai 2007, ils ont été ventilés systématiquement selon le milieu de résidence (Kinshasa/Autres centres urbains/Ensemble urbain). Un document de travail contient l'ensemble des tableaux standards.

#### **Encadré 1: Concepts et indicateurs**

**Unité de production :** Unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, etc.). C'est aussi le cas lorsque l'activité s'exerce dans un lieu non prévu à cet effet (activité à domicile ou ambulante).

**Secteur informel :** Selon la résolution de la 15<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), le secteur informel peut se caractériser d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services marchands avec l'objectif premier de créer des emplois ou d'engendrer des revenus pour des personnes concernées.

D'après le BIT, ce secteur doit être défini indépendamment du lieu de travail où se déroulent les activités productives, du degré d'utilisation du capital fixe, de la durée d'existence de l'entreprise (permanente ou occasionnelle) et du caractère principal ou secondaire de l'emploi.

Au sens de l'enquête, les entreprises privées informelles ou encore appelées unités de productions informelles (UPI) sont définies selon deux principaux critères. Il s'agit des unités qui ne sont pas enregistrées selon la réglementation industrielle ou commerciale en vigueur ou qui ne tiennent pas une comptabilité formelle et écrite. On considère qu'il existe une comptabilité écrite si l'entreprise établit un bilan et un compte d'exploitation général.

**Branche d'activité :** Une branche d'activité se compose d'établissements engagés dans le même type d'activité ou des activités similaires. Au niveau le plus détaillé de la nomenclature, une branche d'activité regroupe tous les établissements rangés dans une même classe et qui exercent tous la même activité principale telle que la définit cette nomenclature.

Au sens de l'enquête, les branches d'activités sont classées selon la nomenclature officielle utilisée en RDC issue de la classification internationale type des industries (CITI version 3).

**Production** : La production (ou activité économique) est définie comme une activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité, qui met en œuvre des inputs dans le but d'en sortir des outputs (biens ou services). Sur le plan comptable, la production est égale au chiffre d'affaires plus la variation économique des stocks de produits finis plus la production immobilisée par l'unité moins le coût d'achat des produits achetés et revendus en l'état.

$$\text{Production} = \text{Chiffre d'affaires} + \text{Variation des stocks} + \text{Production immobilisée} - \text{Coût d'achat des marchandises vendues.}$$

**Consommations intermédiaires** : Elles correspondent à la valeur des biens et services consommés en entrée d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes.

**Valeur ajoutée** : C'est le revenu créé par l'activité de production. Elle se calcule comme la différence entre la production et les consommations intermédiaires. En comptabilité nationale, cette valeur ajoutée est dite brute ; elle est dite nette si on en soustrait la consommation de capital fixe.

Le taux de valeur ajoutée est le rapport de la valeur ajoutée à la production. On dit qu'une unité ou une branche est très transformatrice si ce ratio est élevé.

**Excédent brut d'exploitation (EBE)** : En première approximation, c'est le revenu de l'entreprise ; l'EBE est égal à la valeur ajoutée moins les impôts indirects, moins les frais de personnel, plus les subventions d'exploitation.

C'est un revenu mixte pour les unités de production informelles dans la mesure où il rémunère le capital et le travail du responsable de l'unité de production.

**Capital et investissement** : Le capital est le stock d'équipements et d'immobiliers accumulés par une entreprise depuis sa création. Il correspond à l'acquisition, par l'unité de production, de biens durables (en général plus d'un an) appelés actifs, qui servent à la production d'autres biens. Il s'agit de bâtiments, de machines, d'outillage, de mobilier, etc.

L'investissement concourt à la formation du stock de capital. Le capital fixe en fin d'exercice est égal au capital en début d'exercice, plus l'investissement nouveau moins les cessions d'actifs en cours d'exercice moins la consommation de capital fixe.

Dans le cadre de l'enquête, l'investissement porte sur l'acquisition des biens durables par l'unité de production au cours des 12 derniers mois ayant précédé le début de l'enquête.

Le taux d'investissement est le rapport de l'investissement sur la valeur ajoutée. Il mesure la part de la richesse créée par l'entreprise qui est consacrée à la création des revenus futurs.

**Productivité apparente du travail** : La productivité apparente du travail est le rapport entre la valeur ajoutée et la quantité de travail. La quantité de travail est exprimée en nombre d'heures de travail ou en nombre de travailleurs.

Plus la productivité apparente du travail est élevée moins la production dépend du facteur travail. En d'autres termes, l'amélioration de la valeur ajoutée dépendrait beaucoup plus du capital.

**Productivité apparente du capital** : La productivité apparente du capital au coût du remplacement est le quotient du rapport entre la valeur ajoutée mensuelle et le stock du capital. Plus ce rapport est élevé, plus forte est la possibilité d'amortir le capital investi.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Publications à partir des enquêtes 1-2-3

- INSAE (2002), « Le marché du travail à Cotonou. L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Cotonou. Premiers résultats de l'enquête Emploi de 2001. Bénin. » Septembre.
- INSAE (2004), « Le secteur informel dans l'agglomération de Cotonou. Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Bénin ». Juin.
- INSD (2004), « Le secteur informel dans l'agglomération de Ouagadougou. Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Burkina. » Juillet.
- INS (2004), *Le secteur informel dans l'agglomération d'Abidjan. Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 en Côte d'Ivoire.* Juillet.
- DNSI (2003), *Le secteur informel dans l'agglomération de Bamako. Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Mali.* Septembre.
- DSCN (2004), « Le secteur informel dans la Communauté Urbaine de Niamey : Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Niger. » Août.
- DPS (2004), « Le secteur informel dans la Région de Dakar : Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Sénégal. » Mai.
- DGSCN (2004), « Le secteur informel dans la ville de Lomé: Performance, insertion et perspectives. Premiers résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 au Togo ». Avril.
- INS (2004), « Enquête 1-2-3 de Kinshasa sur l'emploi, le secteur informel et les conditions de vie des ménages de 2004 ». République Démocratique du Congo. Document de travail INS. Juin.
- INS (2006), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005. Phase 2 : enquête sur le secteur informel, rapport principal.* Cameroun. Février.

### Autres publications de référence

- AFRISTAT (1999), « Concepts et Indicateurs du marché du travail et du secteur informel. » *Série Méthodes* n°2. Décembre.
- AFRISTAT, DIAL (2001), Méthodologie de réalisation d'une enquête 1-2-3 dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA. Juin.
- DIAL (2001), « L'enquête 1-2-3 : un dispositif original de suivi de la pauvreté », *plaquette Dial.*
- DIAL, DSCN (1994), « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé ». *Stateco* n°78. Juin.
- MADIO (1998), « Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo : performances, insertion, perspectives. Enquête 1-2-3 : Premiers résultats de la phase 2 ». INSTAT Madagascar. Décembre.
- Roubaud F. dir. (2000), « Le projet Madio à Madagascar : l'information statistique au service du débat démocratique sur la politique économique ». *Stateco* n°95-96-97.

- Brilleau A., Roubaud F., Torelli C. (2004), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA, principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002 », Document de travail DIAL, DT-2004-06.
- Ameguashie F., Brilleau A., Coulibaly S., Koriko O., Ouedraogo E. (2005), « Le secteur informel : performances, insertion, perspectives, enquête 1-2-3 phase 2 en UEMOA », *Stateco* n°99, pp. 65-88.
- Brilleau A., Coulibaly S., Gubert F., Koriko O., Kuepie M., Ouedraogo E., Roubaud F., Torelli C. (2005), « La conception et la mise en œuvre des enquêtes 1-2-3 en UEMOA, les enseignements méthodologiques », *Stateco* n°99, pp. 21-41.
- Makabu Ma Nkenda T., Brilleau A., Ouedraogo E. (2005), « L'organisation de la collecte des données de l'enquête 1-2-3 de Kinshasa (RDC) », *Stateco* n°99, pp. 143-153.
- Makabu Ma Nkenda T., Mba M., Torelli C. (2007), « L'Emploi, le Chômage et les Conditions d'Activité en République Démocratique du Congo : Principaux résultats de la phase 1 de l'Enquête 1-2-3 2004-2005 », Document de Travail DIAL, DT 2007-14.

**TABLEAU RECAPITULATIF**

|   | <b>Kinshasa</b> | <b>Autres Urbains</b> | <b>RDC Urbain</b> |
|---|-----------------|-----------------------|-------------------|
| <b>Données générales</b>                            |                 |                       |                   |
| Nombre d'unités de production informelles (UPI)     | 875 500         | 1 982 800             | <b>2 858 300</b>  |
| Chiffre d'affaire annuel (en milliards de CDF)      | 2 875           | 4 496                 | <b>7 371</b>      |
| Production annuelle (en milliards de CDF)           | 1 244           | 2 180                 | <b>3 424</b>      |
| Valeur ajoutée annuelle (en milliards de CDF)       | 766             | 1 296                 | <b>2 062</b>      |
| <b>Conditions d'activités</b>                       |                 |                       |                   |
| Part des UPI agricoles                              | 8,5             | 28,2                  | <b>22,2</b>       |
| Part des UPI industrielles                          | 18,5            | 19,7                  | <b>19,3</b>       |
| Part des UPI commerciales                           | 60,1            | 41,6                  | <b>47,3</b>       |
| Part des UPI de service                             | 12,9            | 10,5                  | <b>11,2</b>       |
| Proportion des UPI n'ayant pas de local spécifique  | 51,9            | 52,7                  | <b>52,5</b>       |
| Parmi les UPI exerçant dans un local :              |                 |                       |                   |
| % ayant accès à l'eau                               | 17,5            | 6,0                   | <b>8,5</b>        |
| % ayant accès à l'électricité                       | 31,0            | 7,3                   | <b>12,3</b>       |
| % ayant accès au téléphone                          | 6,0             | 3,5                   | <b>4,0</b>        |
| <b>Emploi</b>                                       |                 |                       |                   |
| Nombre d'emplois                                    | 825 000         | 2 632 400             | <b>3 457 400</b>  |
| Taille moyenne des UPI                              | 1,1             | 1,3                   | <b>1,3</b>        |
| Taux de salarisation                                | 3,0             | 5,3                   | <b>4,8</b>        |
| Proportion de femmes dans les emplois               | 60,8            | 47,3                  | <b>50,6</b>       |
| Nombre moyen d'années d'études                      | 8,0             | 6,9                   | <b>7,2</b>        |
| Ancienneté moyenne en années                        | 7,9             | 7,7                   | <b>7,8</b>        |
| Horaire hebdomadaire moyen                          | 49,5            | 47,3                  | <b>47,9</b>       |
| Revenu mensuel moyen (CDF)                          | 67 900          | 60 600                | <b>62 400</b>     |
| Revenu mensuel médian (CDF)                         | 18 800          | 7 300                 | <b>9 600</b>      |
| Masse salariale / Valeur ajoutée (%)                | 2,8             | 1,6                   | <b>2,0</b>        |
| <b>Capital</b>                                      |                 |                       |                   |
| Montant total du capital (en milliards de CDF)      | 15              | 64                    | <b>79</b>         |
| <b>Performances, insertion, concurrence</b>         |                 |                       |                   |
| Valeur ajoutée mensuelle moyenne (en CDF)           | 90 900          | 68 800                | <b>75 500</b>     |
| Valeur ajoutée mensuelle médiane (en CDF)           | 23 000          | 13 100                | <b>15 600</b>     |
| Excédent Brut d'Exploitation mensuel moyen (en CDF) | 87 100          | 66 500                | <b>72 800</b>     |

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale République Démocratique du Congo (2004-2005), phase 2